Globethics Repository



De la Françafrique à la responsabilité sociale des entreprises

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Book
Authors	Capron, Michel
Publisher	United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD)
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-11-12 08:32:56
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/178785

De la Françafrique à la responsabilité sociale des entreprises

Les dynamiques entre les firmes, l'Etat et les mouvements sociaux en France

Michel Capron

Marchés, entreprises et réglementation
Document du programme no. 6
octobre 2009

Institut de recherche
des Nations Unies pour
le développement social

Ce document du programme de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) a été produit avec le soutien de la Commission européenne. L'UNRISD remercie ses principaux donateurs—le Danemark, la Finlande, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse—du soutien qu'ils apportent à ses activités.

Copyright © UNRISD. De courts extraits de cette publication pourront être reproduits, sans altération et sans autorisation, sous condition que leur source soit mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'UNRISD, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse. L'UNRISD encourage de telles demandes.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurant n'impliquent de la part de l'UNRISD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au trace de leurs frontières ou limites.

La responsabilité des opinions exprimées est celle de l'auteur, et leur publication ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'UNRISD.

ISSN 1991-9921

Table des matières

Abréviations ii

Summary/Résumé/Resumen iv
- Summary iv
- Résumé v
- Resumen vi

Introduction 1

Le contexte historique français 1
- Les grandes tendances des relations sociales 2
- Anti-colonialisme et tiers-mondisme 2
- La Françafrique, le nationalisme économique et le capitalisme post-colonial 3

Emergence et nature de l'activisme centré sur la RSE 4
- Les raisons de l'émergence de la thématique de la RSE en France 4
- Le positionnement des ONG 6
- La naissance d'une "industrie" de la RSE 7
- Le positionnement des syndicats 9

Les initiatives des pouvoirs publics 10
- Initiatives légales 10
- Le Conseil National du Développement Durable 12
- L'AFNOR et la normalisation à la française 13
- Le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Présidence de la République 14

Le comportement des acteurs économiques 15
- Les organisations patronales et la RSE 15
- Les engagements des firmes françaises pour la RSE 16

Multinationales, mouvements sociaux et gouvernement: Pratiques et discours dans quatre études de cas 17
- AREVA 17
- Le secteur de la distribution de l'eau 18
- Total 21
- Le secteur de l'exploitation forestière en Afrique 23

Réflexion sur les limites et le potentiel de l'influence de la société civile en France sur la RSE 27
- Le poids de l'histoire 28
- Les rapports syndicats—ONG: Défis de la RSE en France 29

Conclusion 32

Bibliographie 34

Documents du programme de l'UNRISD **Marchés, Entreprises et Réglementation** 37

Abréviations

ACI	accords-cadres internationaux
ADERSE	Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise
AFNOR	Agence Française de NORmalisation
ASI	associations de solidarité internationale
ATTAC	Action pour une Taxe Tobin d'Aide aux Citoyens
AZF	AZote Fertilisant
BNP	Banque Nationale de Paris
BVQI	Bureau Veritas Quality International
CASF	Coopération Action Sans Frontières
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEDETIM	Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale
CFA	Communauté Financière Africaine
CFAO	Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE	Confédération française de l'encadrement
CFIE	Centre français d'information sur les entreprises
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CJD	Centre des jeunes dirigeants
CJDES	Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale
CNDD	Conseil national du développement durable
CONGAD	Conseil national des ONG africaines pour le développement
CRID	Centre de recherche et d'information sur le développement
EMAS	Eco-Management Audit Scheme
EPE	Entreprises pour l'environnement
ETI	Ethical Trade Initiative
FCD	Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
Finansol	Association pour des finances solidaires
FLA	Fair Labor Association
FMI	Fonds monétaire international
FO	Force Ouvrière
FSC	Forest Stewardship Council
G8	Groupe des huit
GDF	Gaz de France
GRI	Global Reporting Initiative
ICS	Initiative clause sociale
IMS-Entreprendre	Institut du Mécénat de Solidarité
INEQ	Inégalité: Mécanismes, effets et politiques
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MPLA	Mouvement populaire de libération de l'Angola
MSF	Médecins Sans Frontières
NEF	Union nationale des étudiants de France
NPA	Nouveau Parti Anticapitaliste
NRE	nouvelles régulations économiques
OCDE	Organisation pour la coopération économique et le développement
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
ORSE	Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises
PDG	Président Directeur Général
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PPR	Pinault-Printemps-Redoute
PSU	Parti socialiste unifié
REACH	Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
RFA	Redevance forestière annuelle
RIODD	Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable
RSE	responsabilité sociale des entreprises
SCOP	société coopérative ouvrière de production
SEEG	Société d'Exploitation des Eaux de Guinée
SFI	Société financière internationale
SFID	société de droit camerounais
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière
sida	Syndrome immunodéficitaire acquis
SODECI	Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire
SOMAÏR	Société des mines de l'Aïr
SONEG	Société nationale des eaux de Guinée
Syntramin	Syndicat national des travailleurs des mines
UE	Union européenne
UNITA	Union pour l'indépendance totale de l'Angola
WCS	Wildlife Conservation Society—Gabon
WWF	World Wide Fund for Nature

Summary/Résumé/Resumen

Summary

In the context of economic globalization, firms, states and civil society organizations are seeking to understand the issues and adapt to the challenges of the new order. The corporate social responsibility (CSR) movement is one of the recent phenomena that firms, unions and NGOs—as well as, to a certain extent, national and international policy makers—have begun to address. In a post-Fordist environment, in which regulation must look beyond national frameworks, the challenges are, by their nature, international, with global social and ecological inequalities taking on new importance.

This paper aims to understand and interpret the interactive dynamics of state, business and civil society actors in France as they relate to North-South inequalities, and attempts to identify the principal stakeholders, their reactions and expectations, and their influence. More specifically, it examines how actors in civil society react to the activities of French multinationals in the developing countries, and how their reactions influence, or can influence, governmental and corporate policy.

The paper has six parts. The first section highlights some key historical aspects in order to contextualize the current situation, with a particular focus on the involvement of French firms in countries of the South—especially in Africa. The second section examines the nature of the activism that has developed in response to business conduct. The third deals with initiatives by policy makers, while the fourth section examines reactions within economic circles. Section five explores the dynamics between French business, social and state actors, taking as a starting point four representative case studies: AREVA and uranium production; water distribution; oil operations of the group Total; and the major companies engaged in forestry in Africa. The sixth and final section presents general observations on the potentials and constraints of French civil society to influence public policy and the social responsibility of French multinationals. It posits that the relationship between unions and NGOs is key to the development of the CSR movement in France.

There seem to be no clear links between traditional or new social movements, CSR initiatives and the denunciation of France's post-colonial approach to Africa, known as *Françafrique*. The new social movements consist of an amorphous grouping of organizations that are active in diverse areas—operating at different levels, with different strategies and with their individual agendas. Not all have international concerns nor do they maintain relationships with more traditional organizations (in particular, labour unions). Within this sphere of influence, there are new economic social movements that operate in, and try to influence, the economic realm. They generally have no direct contact with social movements involved primarily with issues of global injustice and inequality, though both share common long-range concerns.

CSR initiatives vary widely. Pressure from NGOs, and corporate reaction to such pressure, have generated a dynamic that has spurred a proliferation of operations, instruments, proposals and specialized bodies. In this vast array of organizations, each has its own approach and agenda, giving rise to a confused and complex landscape. The government has a strong presence and helps to set the pace for the CSR agenda. This agenda centres largely on the question of updating the law on social and environmental reporting and—in the wake of the dissolution of the National Sustainable Development Council—by the CSR negotiating points of the Grenelle Environment Roundtable. With the Colbertist tradition still strong in France, the government tends to set the pace for other economic and social stakeholders as well.

The research for this paper was carried out under the UNRISD study, Social Responses to Inequalities and Policy Changes, which was part of a larger project, Inequality: Mechanisms, Effects and Policies (INEQ). The INEQ project involved eight Europe-based research institutions and was funded by the European Commission under the Sixth Framework Programme, Priority

7—Citizens and Governance in a Knowledge Based Society. The UNRISD contribution examined contemporary forms of advocacy and activism in France, Italy and the United Kingdom around debt relief, aid policy, international taxation, trade justice and corporate accountability. This research sought to understand the potential and limits of such activism in terms of influencing public policy and bringing about policy reforms conducive to more equitable North-South relations and global justice. The UNRISD component was coordinated by Daniela Barrier, Kléber Ghimire and Peter Utting. The INEQ project was coordinated by Maurizio Franzini, University of Rome "La Sapienza".

Michel Capron is Professor of Management Sciences at University of Paris 8, Saint-Denis, France.

Résumé

A l'heure de la mondialisation économique, les entreprises, les Etats et les organisations de la société civile cherchent à s'adapter aux nouvelles donnes en essayant d'en comprendre les enjeux et les défis. Le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'un de ces phénomènes nouveaux qui interpellent autant les entreprises que les syndicats et les ONG ainsi que, dans une certaine mesure, les pouvoirs publics nationaux et internationaux. Dans un contexte post-fordiste, où les modes de régulation doivent désormais dépasser les cadres nationaux, les défis sont d'emblée mondiaux et la question des inégalités sociales et écologiques dans le monde constitue l'un des fondements de la réflexion.

Ce document est destiné à comprendre et à interpréter les dynamiques interactives entre les firmes, les mouvements sociaux et l'Etat en France par rapport aux inégalités entre le Nord et le Sud, en cherchant à cerner les principaux acteurs, leurs réactions, leurs anticipations et leurs influences respectives. L'auteur cherche en particulier à étudier comment les acteurs de la société civile réagissent aux activités des firmes multinationales françaises dans les pays en développement et comment ces réactions influencent ou peuvent influencer les politiques gouvernementales et celles des firmes.

Le texte se décompose en six parties. Après une rapide présentation du contexte historique français qui permet d'éclairer l'arrière-plan de la situation actuelle et de l'implication des firmes françaises dans les pays du Sud, notamment en Afrique pour la première partie, la nature de l'activisme en réaction aux comportements des firmes est examinée dans la seconde. La troisième partie est consacrée aux initiatives des pouvoirs publics. Les réactions des milieux économiques sont étudiées dans la quatrième partie. Ensuite, la cinquième partie s'attache à l'analyse des dynamiques entre les firmes françaises, les mouvements sociaux et l'Etat par le biais de quatre études de cas particulièrement caractéristiques: la production d'uranium avec AREVA, la distribution de l'eau, le pétrole avec Total (et les firmes qui l'ont constitué) et les principales entreprises engagées dans l'exploitation forestière en Afrique. Enfin, la sixième et dernière partie est une réflexion d'ensemble sur les limites et les potentiels d'influence de la société civile en France sur les politiques publiques et sur la responsabilité sociale des firmes multinationales françaises. Cette réflexion met en avant les rapports entre syndicats et ONG comme clé du développement de la RSE en France.

Il semble qu'il n'existe pas de liens évidents entre les mouvements sociaux traditionnels ou nouveaux, les initiatives liées à la RSE et la dénonciation de la Françafrique. Les nouveaux mouvements sociaux sont composés d'une nébuleuse d'organisations qui interviennent sur des champs extrêmement différents, à des niveaux différents, avec des stratégies diverses et avec leurs propres agendas. Tous n'ont pas de préoccupations internationales et n'entretiennent pas nécessairement de relations avec les organisations plus traditionnelles (syndicats notamment). A l'intérieur de cette mouvance, il existe de "nouveaux mouvements sociaux économiques" qui ont pour terrain d'action et pour levier la sphère économique. Ils ne sont généralement pas en contact direct avec les mouvements sociaux dont l'objet principal est la dénonciation des injustices et des inégalités dans le monde, même s'ils en partagent les vues à long terme.

Les initiatives en matière de RSE sont très diverses: la pression des ONG et la réactivité des firmes constituent désormais une dynamique donnant lieu à une floraison de dispositifs, d'instruments, de propositions et d'organismes spécialisés. Dans ce foisonnement, chacun a sa propre démarche et son propre agenda, ce qui rend le paysage assez confus et complexe. Dans ce jeu, le gouvernement est bien présent en donnant un certain rythme à l'agenda en matière de RSE. Celui-ci reste essentiellement dicté par la question de la mise à jour de la loi sur le *reporting* social et environnemental et après la mise en veilleuse du Conseil national du développement durable, par les points de la négociation du "Grenelle de l'environnement" portant sur la RSE. La tradition colbertiste étant toujours très forte en France, ce rythme imposé par les pouvoirs publics a aussi tendance à imprimer le rythme des autres acteurs économiques et sociaux.

Cette recherche a été menée dans le cadre de l'étude de l'UNRISD ayant pour thème Réponses sociales aux inégalités et changements de politique, faisant elle-même partie d'un plus large projet, Inégalité: Mécanismes, effets et politiques (INEQ). Le projet INEQ implique huit instituts de recherche basés en Europe et a été financé par la Commission européenne sous le sixième programme cadre, Priorité 7—Les citoyens et la gouvernance dans la société de la connaissance. La contribution de l'UNRISD examine les formes contemporaines de l'activisme et des campagnes de propagande en France, Italie et Royaume-Uni sur les thèmes de l'allégement de la dette, la politique de l'aide, la fiscalité internationale, la justice commerciale et la responsabilité des entreprises. Cette recherche a pour but de comprendre le potentiel et les limites d'un tel activisme et son influence sur les politiques publiques conduisant à une justice mondiale comme à des relations Nord-Sud plus équitables. Daniela Barrier, Kléber Ghimire et Peter Utting ont coordonné l'étude de l'UNRISD. Le projet INEQ a été coordonné par Maurizio Franzini, Université de Rome "La Sapienza".

Michel Capron est Professeur des Universités en sciences de gestion en poste à l'Université Paris 8, Saint-Denis, France.

Resumen

En el contexto de la globalización económica, las empresas, los Estados y las organizaciones de la sociedad civil buscan adaptarse al nuevo orden, intentando entender los temas y los desafíos implicados. El movimiento de la responsabilidad social empresarial (RSE) es uno de los nuevos fenómenos que han llamado la atención tanto de las empresas como de los sindicatos y las ONG, al igual que, en cierta medida, de los poderes públicos nacionales e internacionales. En un contexto post-fordista en que las modalidades regulatorias deben trascender los marcos nacionales, los desafíos son netamente globales, y el tema de las desigualdades sociales y ecológicas a nivel internacional vuelve a ser un punto importante de reflexión.

El presente documento tiene como objetivo entender e interpretar las dinámicas entre las empresas, los movimientos sociales y el Estado en Francia en relación con las desigualdades Norte-Sur. Busca distinguir a los principales actores, identificar sus reacciones y expectativas y detectar las influencias que ejercen. Se trata en particular de esclarecer cómo reaccionan los actores de la sociedad civil a las actividades desarrolladas por las empresas multinacionales francesas en los países en desarrollo, y cómo dichas reacciones influyen, o pueden influir, en las políticas gubernamentales y empresariales.

El documento se divide en seis secciones. La primera presenta un resumen del contexto histórico francés, destacando el trasfondo de la situación actual con un enfoque especial en el involucramiento de las empresas francesas en los países del Sur, en África en particular. La segunda examina la naturaleza del activismo que ha surgido como reacción a los comportamientos de las empresas. La tercera sección enfoca las iniciativas de los poderes públicos, y la cuarta las reacciones de los entornos económicos. La quinta sección analiza las dinámicas que están presentes entre las empresas francesas, los movimientos sociales y el Estado, a través de cuatro estudios de caso que tratan situaciones características: AREVA y la producción del uranio; la distribución del agua; las actividades petroleras de la empresa Total

(con sus empresas constituyentes); y las principales empresas con explotaciones forestales en África. La sexta y última sección ofrece un panorama global acerca de los límites y el potencial de los esfuerzos de la sociedad civil en Francia para influir en las políticas públicas y en la responsabilidad social de las multinacionales francesas. Propone como clave del desarrollo de la RSE en Francia las relaciones entre los sindicatos y las ONG.

No existen vínculos claros entre los movimientos sociales tradicionales o nuevos, las iniciativas asociadas con la RSE, y la denuncia de la "Françafrique". Los nuevos movimientos sociales consisten en un grupo amorfo de organizaciones que actúan en ámbitos sumamente diferentes y a distintos niveles, que aplican estrategias diversas, y que tienen sus propias agendas. No todas tienen intereses internacionales, ni necesariamente mantienen relaciones con las organizaciones más tradicionales (los sindicatos, en particular). Dentro de esta esfera de influencias existen "nuevos movimientos sociales económicos" cuyo campo de acción y presión radica en el ámbito económico. Por lo general, no tienen contacto directo con los movimientos sociales cuyo objeto principal es la denuncia de las injusticias y las desigualdades en el mundo, aunque compartan visiones de largo plazo con éstos.

Las iniciativas asociadas con la RSE son muy diversas. La presión de las ONG y las reacciones empresariales generan una dinámica que da origen a una proliferación de operaciones, instrumentos, propuestas y organismos especializados. En esta profusión de entidades, cada una tiene su propio enfoque o agenda, lo que da lugar a un panorama confuso y complejo. El gobierno está presente en este juego, impartiendo cierto ritmo a la agenda de la RSE, agenda determinada en gran medida por interrogantes sobre el tema de la actualización de la ley sobre la presentación de informes sociales y medioambientales y, tras la disolución del Consejo Nacional de Desarrollo Sostenible, por los puntos de negociación del llamado "Grenelle"[1] ambiental. Dado que la tradición colbertista siempre ha sido muy fuerte en Francia, este ritmo impuesto por los poderes públicos también tiende a dictar el ritmo de los otros actores económicos y sociales.

Esta investigación se ha desarrollado en el marco del estudio de UNRISD sobre las respuestas sociales a las desigualdades y cambios de política, que a su vez integra un proyecto más extenso denominado "Desigualdad: mecanismos, efectos y políticas" (INEQ), en el cual participan ocho institutos de investigación basados en Europa, con financiamiento de la Comisión Europea, bajo el Sexto Programa Marco, Prioridad 7: Los ciudadanos y la gobernanza en una sociedad basada en el conocimiento. El trabajo de UNRISD examina las formas contemporáneas del activismo y las campañas de promoción en Francia, Italia y el Reino Unido respecto del alivio de la deuda, la política de ayuda, la fiscalidad internacional, la justicia comercial y la responsabilidad empresarial. Esta investigación busca comprender el potencial y los límites de este tipo de activismo, y su influencia en las políticas públicas y en las reformas destinadas a propiciar la justicia mundial y promover relaciones más equitativas entre Norte y Sur. El estudio de UNRISD ha sido coordinado por Daniela Barrier, Kléber Ghimire y Peter Utting. El coordinador del proyecto INEQ es Maurizio Franzini, Universidad de Roma "La Sapienza".

Michel Capron es Profesor de Ciencias de Gestión, Universidad París 8, Saint-Denis, Francia.

[1] Mesa involucrando a una amplia gama de partidos y organizaciones. El uso de la palabra se refiere a un evento de la historia francesa del siglo XX.

Introduction

A l'heure de la mondialisation économique, les entreprises, les Etats et les organisations de la société civile cherchent à s'adapter aux nouvelles donnes en essayant d'en comprendre les enjeux et les défis. Le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'un de ces phénomènes nouveaux qui interpellent autant les entreprises que les syndicats et les organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que, dans une certaine mesure, les pouvoirs publics nationaux et internationaux. Dans un contexte post-fordiste, où les modes de régulation doivent désormais dépasser les cadres nationaux, les défis sont d'emblée mondiaux et la question des inégalités sociales et écologiques dans le monde constitue l'un des fondements de la réflexion.

Ce document est destiné à comprendre et à interpréter les dynamiques interactives entre les firmes, les mouvements sociaux et l'Etat en France par rapport aux inégalités entre le Nord et le Sud, en cherchant à cerner les principaux acteurs, leurs réactions, leurs anticipations et leurs influences respectives. On cherchera en particulier à étudier comment les acteurs de la société civile réagissent aux activités des firmes multinationales françaises dans les pays en développement et comment ces réactions influencent ou peuvent influencer les politiques gouvernementales et celles des firmes.

Ce travail s'appuie sur une enquête réalisée auprès de représentants des principaux syndicats et des ONG françaises impliquées dans des actions à l'égard des entreprises, ainsi qu'auprès de responsables travaillant dans des entreprises pro-actives en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Il a été complété par la consultation de sites internet d'entreprises, de rapports d'entreprises et de divers documents publics, notamment ceux émanant des pouvoirs publics, ainsi que par des entretiens avec d'autres acteurs concernés (consultants en particulier). Des ouvrages spécialisés et quelques travaux universitaires ont également été mis à contribution. Enfin de nouveaux entretiens non-directifs ont été conduits auprès d'acteurs clés (entreprises pro-actives, responsables syndicaux et d'organisations non-gouvernementales, etc.) connaissant particulièrement les questions soulevées au cours de la première phase du travail. Enfin, il faut ajouter que l'auteur, lui-même, est en situation d'observation participante depuis plus de dix ans sur toutes les questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises.[2]

Le texte se décompose en six parties. Après une rapide présentation du contexte historique français qui permet d'éclairer l'arrière-plan de la situation actuelle et de l'implication des firmes françaises dans les pays du Sud, notamment en Afrique pour la première partie, la nature de l'activisme en réaction aux comportements des firmes est examinée dans la seconde. La troisième partie est consacrée aux initiatives des pouvoirs publics. Les réactions des milieux économiques sont étudiées dans la quatrième partie. Ensuite, la cinquième partie s'attache à l'analyse des dynamiques entre les firmes françaises, les mouvements sociaux et l'Etat par le biais de quatre études de cas particulièrement caractéristiques: la production d'uranium avec AREVA, la distribution de l'eau, le pétrole avec Total (et les firmes qui l'ont constitué) et les principales entreprises engagées dans l'exploitation forestière en Afrique. Enfin, la sixième et dernière partie est une réflexion d'ensemble sur les limites et les potentiels d'influence de la société civile en France sur les politiques publiques et sur la responsabilité sociale des firmes multinationales françaises. Cette réflexion met en avant les rapports entre syndicats et ONG comme clé du développement de la RSE en France.

Le contexte historique français

Pour comprendre l'actuelle situation française, il faut d'abord rappeler quelques facteurs historiques et certains traits socioculturels qui caractérisent la société et l'économie françaises depuis plus d'un siècle. Ces facteurs sont à l'origine du modèle actuel de RSE en France. Ils ont

[2] Cf. notamment Capron et Quairel-Lanoizelée (2004); Capron et Quairel-Lanoizelée (2007).

aussi déterminé le modèle d'implication des entreprises françaises dans les pays en développement ainsi que l'ampleur et l'agenda des mouvements sociaux concernés par les questions de l'inégalité Nord-Sud et plus particulièrement de la RSE.

Les grandes tendances des relations sociales

La responsabilité sociale des entreprises est historiquement ancrée dans les dynamiques de la société française depuis la deuxième moitié du 19ème siècle. L'industrialisation du pays et son essor économique ont ainsi été marqués par le paternalisme d'entreprise[3] de même que par l'émergence d'un fort mouvement ouvrier qui s'est développé en trois branches durant la seconde moitié du 19ème siècle: un mouvement syndical, un mouvement politique (socialiste) et un mouvement coopératif et mutualiste qui a lui-même développé ses propres valeurs sociales. Ce mouvement ouvrier a toujours été empreint autant de références marxistes que de tradition anarcho-syndicaliste et libertaire et il fut l'héritier des révolutions sociales périodiques depuis 1789 jusqu'à la Commune de Paris (1871) en passant par les révolutions de 1830 et 1848.

Au 20ème siècle, et plus particulièrement à partir des années 1930, le paternalisme d'entreprise s'est effacé et le rôle social des entreprises a été relayé par l'Etat-providence. Le rôle traditionnellement interventionniste de l'Etat depuis Colbert, conjugué au développement du taylorisme et du fordisme et aux pressions ouvrières, a donné à la France une abondante législation sociale, notamment en matière de droit du travail et des systèmes de protection sociale, qui sont gérés paritairement par les représentants des employeurs et des salariés. La sécurité sociale fut définitivement installée en 1945, l'assurance chômage en 1958, le revenu minimum d'insertion en 1988, la couverture médicale universelle en 2000. Depuis 1945, les "œuvres sociales" des entreprises sont gérées par les comités d'entreprise, élus par les salariés dans toute entreprise de plus de cinquante salariés.

L'économie sociale (issue de la troisième branche du mouvement ouvrier) a aussi fortement contribué à construire le système de protection sociale: les mutuelles santé-prévoyance ont fait naître la Sécurité sociale via les sociétés de secours mutuels, la couverture maladie universelle, les indemnités journalières en cas d'accident, le médicament générique, etc.; les mutuelles d'assurances et le tissu associatif ont apporté un grand nombre d'innovations sociales et le secteur coopératif a favorisé le contrôle de qualité des produits, l'animation sociale en milieu rural et le développement du crédit bancaire. Toutes ces entreprises ont développé, depuis un siècle pour les plus anciennes, la démocratie participative, l'action et la responsabilité non seulement pour les membres mais aussi pour le plus grand nombre.

Anti-colonialisme et tiers-mondisme

Pendant plus d'un siècle, la France fut également un grand pays colonial dont le développement économique a été assis sur l'exploitation de matières premières et de richesses naturelles qu'elle pouvait se procurer à bon compte dans les territoires sous sa domination (produits agricoles et forestiers, pétrole, minerais, etc.) La fin de l'empire colonial dans les années 1960 ne l'empêcha pas cependant de conserver des positions privilégiées, particulièrement en Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur un réseau culturel, une présence militaire, le contrôle d'une zone monétaire (franc CFA) et en nouant des relations étroites avec des dirigeants politiques locaux généralement mis en place par la France et prêts à satisfaire l'ancienne puissance coloniale en contre-partie d'avantages et de soutiens qu'elle leur prodiguait. Vous en trouverez certains exemples cités plus bas.

Le développement de ce colonialisme engendra auprès de la population française, un mouvement anti-colonialiste qui connut un essor tardif à la fin des années 1950 (en pleine guerre d'Algérie), mais resta circonscrit essentiellement à des cercles intellectuels (Jean-Paul Sartre, l'hebdomadaire "France-Observateur", les étudiants de l'Union nationale des étudiants

[3] Les grandes entreprises ont mis en œuvre des programmes sociaux et des réseaux d'institutions sociales qui prenaient en charge leurs travailleurs et leurs familles depuis leur naissance jusqu'à leur mort.

de France/NEF) et quelques milieux chrétiens (hebdomadaire "Témoignage Chrétien", le syndicat chrétien Confédération française des travailleurs chrétiens/CFTC), qui furent à l'origine de la création du Parti socialiste unifié (PSU). Certes le Parti communiste français et la Confédération générale du travail (CGT) avaient depuis les années 1920 des relations avec les mouvements anti-coloniaux dans les colonies françaises, mais ils ont longtemps considéré que le colonialisme constituait un progrès social et que l'émancipation des peuples des colonies était subordonnée à la révolution sociale dans le pays colonisateur.

La présence missionnaire catholique qui accompagna partout la colonisation armée fut, paradoxalement, le ferment d'un terreau "tiers-mondiste" qui se développa dans les régions de forte tradition catholique (notamment la Bretagne). Ce courant constitua, en province, une grande partie de l'ossature de ce qu'on appela plus tard "alter-mondialisme". La Section française de l'internationale ouvrière (SFIO), ancêtre de l'actuel Parti socialiste, empêtrée dans ses responsabilités gouvernementales jusqu'à l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir en1958, fut totalement absente de ce mouvement, à l'exception de quelques minoritaires notoires (tel Michel Rocard) qui co-fondèrent le PSU.

La Françafrique, le nationalisme économique et le capitalisme post-colonial

Ce que l'on a appelé la "Françafrique" est l'expression d'un entre-lac d'intérêts politiques, économiques et commerciaux associés à des intérêts personnels guidés par la corruption, le népotisme et la prévarication. Elle a été ainsi décrite par F.X. Verschave (1998):

> La Françafrique désigne une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes: les matières premières et l'aide publique au développement. La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie. Le terme évoque aussi la confusion, une familiarité domestique louchant vers la privauté.

La grande particularité de ce système est l'étroite imbrication entre les gouvernants français et africains et les dirigeants des entreprises implantées en Afrique après la décolonisation.

La légitimité de cette politique et de ces pratiques que tous les gouvernements français depuis cinquante ans ont soutenu était présentée–à mots plus ou moins couverts–par la nécessité de s'assurer des sources d'approvisionnement énergétique et minier (pétrole et uranium) de manière à assurer l'indépendance énergétique de la France. En effet, n'ayant plus ni charbon, ni pétrole, ni gaz sur son propre sol, la France s'est lancée dans une politique énergétique consistant, d'une part, en une recherche éperdue de sources d'approvisionnement en pétrole en laissant carte blanche à ses compagnies pétrolières nationales (Elf et TotalFina, fusionnées en 2000) et, d'autre part, dans la production d'électricité nucléaire exigeant une matière première, l'uranium, extraite principalement dans ses anciennes colonies et exploitée par la société AREVA (qui a succédé à la Cogema et qui regroupait à sa création en 2001 les sociétés CEA–Industrie, Framatome ANP et FCI).

Dans les années 1960, le développement du "nationalisme économique" a également contribué à légitimer les mauvaises pratiques associées à la Françafrique. Le nationalisme économique est une vertu française ouvertement affichée par lequel les succès commerciaux des grandes entreprises sont assimilés à des succès nationaux: les signatures de grands contrats dans l'aéronautique, le nucléaire, la construction ferroviaire ou les chantiers navals qui constituent, avec les produits agro-alimentaires, l'essentiel des exportations françaises sont saluées comme des victoires nationales auxquelles le chef de l'Etat et le gouvernement ont fortement contribué. Inversement, des prises de contrôle étrangères (exemple: Mittal sur Usinor) sont vécues comme des atteintes à la souveraineté nationale et appellent des répliques gouvernementales. L'actuel Président de la République, Nicolas Sarkozy, comme son prédécesseur, continue d'alimenter ce

genre de nationalisme en multipliant les visites à l'étranger accompagné de pléiades de chefs d'entreprise afin de signer de grands contrats commerciaux.

Les firmes multinationales françaises ont été généralement les principaux agents et bénéficiaires de l'exploitation des ressources. Agents principaux dans la mesure où elles ont souvent joué un rôle décisif dans la mise en place et le maintien de dirigeants africains et bénéficiaires parce qu'elles ont contribué au pillage des ressources des pays les plus pauvres et qu'elles sont impliquées dans nombre de pratiques associées au "mal-développement".[4] Ce dernier ne comporte pas seulement une dimension sociale. Il s'accompagne de conséquences environnementales graves qui constituent également une des caractéristiques de l'inégalité des rapports Nord-Sud: déforestation, désertification, atteintes à la bio-diversité, importations de déchets toxiques, pollution urbaine, etc.

Néanmoins, il ne reste plus aujourd'hui qu'une vingtaine de grandes ou moyennes compagnies françaises présentes en Afrique.[5] Outre Total, on trouve Bouygues et Vinci dans la construction, la Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), le groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR) dans la distribution, Rougier (bois), Véolia et Suez (distribution de l'eau), Accor (hôtellerie), Bolloré (logistique et transport), Air France, Paribas et Société Générale entre autres. Soumis à la concurrence croissante des pays asiatiques (Chine en tête), le capitalisme post-colonial français, qui a vécu de rentes et de ses liens étroits avec les milieux politiques, est en voie de disparition. Le désengagement est général et les nouveaux investissements particulièrement faibles: hors pétrole, l'Afrique ne représente que cinq pour cent seulement des investissements étrangers directs de la France. Total, qui réalise trente pour cent de son total mondial en Afrique, le fait en dehors du "pré-carré" français (Nigeria et Angola). Il est donc clair que ce sont les industries extractives qui intéressent encore la France et c'est la raison pour laquelle nous consacrerons ultérieurement des études de cas à celles-ci.

Emergence et nature de l'activisme centré sur la RSE

Nous examinerons tout d'abord les raisons qui ont permis l'émergence de la thématique de la responsabilité sociale des entreprises en France, puis nous étudierons les positionnements respectifs des ONG et des syndicats face à cette question ainsi que les relations que le développement de la thématique de la RSE les a contraint à entretenir.

Les raisons de l'émergence de la thématique de la RSE en France

La thématique de la RSE "explicite" (Matten et Moon 2005)[6] n'a vraiment fait son apparition en France qu'au début du nouveau millénaire, bien que, paradoxalement, la France ait joué un rôle majeur dans son émergence dans les années 1990 sous l'impulsion de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne (Capron et Quairel-Lanoizelée 2007). Celui-ci incita en effet, en 1993, des chefs d'entreprise français à signer un "Manifeste contre l'exclusion" qui fut bientôt relayé au niveau européen et devint le "European Business Network for Social Cohesion", avant de se transformer en "CSR Europe" qui regroupe aujourd'hui les firmes multinationales européennes les plus actives dans le domaine de la RSE. La prise en considération des questions d'exclusion et de cohésion sociale par un patronat "éclairé" est donc à l'origine de l'émergence de la notion de RSE en Europe et elle l'a été paradoxalement sous la férule d'un groupe de dirigeants d'entreprise français. Ce réseau a eu finalement plus d'influence dans d'autres pays européens (surtout Royaume-Uni et Europe du Nord) qu'en France elle-même; par exemple, l'ORSE n'a été créée qu'en 2000 alors que AccountAbility (S. Zadek) et SustainAbility (J. Elkington) étaient déjà actifs depuis plusieurs années sur la

[4] Expression inventée par R. Dumont et M.F. Mottin dans l'ouvrage *Le mal-développement en Amérique latin*e.

[5] *Le Monde diplomatique*, février 2006.

[6] La RSE implicite prend en compte la nécessité de réguler et de maîtriser les effets de l'activité économique sans en formaliser les règles; la RSE explicite s'exprime par des discours et des politiques et se concrétise par l'institution de règles volontaires ou contraignantes.

thématique de la RSE. La conjonction de plusieurs facteurs a favorisé cette émergence apparemment tardive par rapport à d'autres pays européens:

- Le retentissement des manifestations alter-mondialistes. A l'occasion de rencontres internationales officielles, le développement de mouvements dédiés à cette contestation (ATTAC) et des campagnes d'opinion telles que celle de "l'Ethique sur l'étiquette" (collectif oeuvrant pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans le travail dans le monde), ont sensibilisé l'opinion publique sur les méfaits causés par les entreprises et leurs filiales dans le monde. L'opinion publique française a été d'autant plus sensible à ces campagnes que, contrairement à la période des "Trente glorieuses",[7] les grandes firmes multinationales avaient perdu leur aura à la suite de compromissions avec des régimes dictatoriaux (par exemple Total en Birmanie ou Elf en Afrique), de catastrophes écologiques, de scandales politico-financiers et surtout de restructurations à répétition conduisant à des suppressions d'emploi et des fermetures de sites. Durant ces dernières années les scandales qui ont affecté de grandes entreprises bien connues (Crédit Lyonnais, Elf), le naufrage de l'Erika et l'explosion de l'usine AZF à Toulouse ont durablement marqué les esprits et mis en lumière la responsabilité directe ou indirecte de ces firmes, à travers notamment les procès auxquels ces accidents ont donné lieu.
- Les réactions ont parfois été extrêmement vives à l'annonce de plans sociaux décidés par des entreprises qui apparaissaient en bonne santé, comme Michelin et Danone, et ont valu un grand succès au terme "licenciements boursiers" signifiant que les décisions des dirigeants de ces groupes étaient prises plus en fonction de critères financiers à court terme, dus à la pression des actionnaires, que pour des raisons économiques ou industrielles.
- L'apparition de fonds de placement financiers éthiques ou fonds socialement responsables dont l'importance reste extrêmement modeste par rapport à l'encours des fonds communs de placement, mais qui a cependant permis d'éveiller le monde de la finance à d'autres critères de placement que le critère strictement financier. L'existence fortement médiatisée de l'agence de notation ARESE y a également contribué. La reprise d'ARESE par Vigeo a conforté l'image de celle-ci auprès des médias et de l'opinion, puisqu'elle est dirigée par l'ancienne secrétaire générale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Nicole Notat, très appréciée du patronat "éclairé" et qu'elle comprend des confédérations syndicales européennes parmi ses actionnaires.
- Le développement d'une épargne solidaire, l'attention croissante portée au commerce équitable sont indirectement des facteurs ayant joué un rôle positif, mais ils touchent un public encore très restreint.
- Le problème de l'avenir des systèmes de retraite, les perspectives de création de fonds d'épargne salariale et l'actionnariat salarié ont alimenté, dans les organisations syndicales, des réflexions et des débats sur les possibilités d'utiliser ces moyens nouveaux pour peser sur les pratiques sociales des entreprises.
- L'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations) qui représente environ dix pour cent du produit national brut (PIB) français, a joué un rôle d'aiguillon en se préoccupant, à partir du milieu des années 1990, du comportement socialement responsable de ses membres, même si son activité a des prolongements quasiment inexistants dans les pays du Sud:
 - élaboration et expérimentation du Bilan sociétal par le Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES);
 - travaux de Finansol (association pour des finances solidaires) tentant d'établir une labellisation des produits financiers à caractère éthique;
 - réflexion engagée sur le sujet par la Confédération des SCOP (sociétés coopératives ouvrières de production).
- Sur le plan des idées, une série de thèmes ont émergé dans le débat public comme le développement durable, l'investissement éthique ou l'entreprise "citoyenne".

[7] Les trente années de croissance économique ininterrompue de l'après Seconde Guerre Mondiale.

- Enfin, les milieux managériaux, inquiets de la perte de crédit des entreprises auprès du public et de la perte de confiance des salariés montrent un intérêt croissant pour les questions d'éthique dans le "management".

Le positionnement des ONG

Dans les milieux des ONG, la RSE a fait l'objet de nombreuses discussions et publications. Beaucoup sont sceptiques sur la démarche et considèrent qu'il s'agit souvent d'opérations marketing de la part des entreprises; d'autres estiment qu'il s'agit d'une opportunité importante à saisir pour contraindre les entreprises à rendre des comptes à l'ensemble de la société. Le texte du Conseil scientifique d'ATTAC, adopté en 2003, est particulièrement illustratif de ce débat.[8] Il estime que la stratégie des ONG serait de développer une stratégie de harcèlement constructif, en prenant au pied de la lettre les "vertueuses déclarations d'intention" des dirigeants. Mais il n'est pas dans la stratégie d'ATTAC, qui appréhende les phénomènes économiques et sociaux de la mondialisation à un niveau global, de développer des campagnes contre des entreprises particulières.

Les ONG françaises, en particulier les associations de solidarité internationale (ASI), ont, depuis longtemps été attentives au comportement des firmes françaises dans les pays du Sud et ont mené des campagnes pour en dénoncer les aspects les plus négatifs.[9] Sous la pression d'ONG et des associations alter-mondialistes, une attention croissante a été portée à la "moralisation" des pratiques économiques en Afrique. Des passerelles se sont créées et des mobilisations conjointes ont émergé entre la France et le continent africain sur la question de l'annulation de la dette ou du manque de transparence des industries extractives, à l'exemple de la campagne "Publiez ce que vous payez" animée en France, notamment, par le Secours catholique. En novembre-décembre 2005, des dizaines d'organisations françaises et africaines se sont retrouvées à Bamako, en marge du sommet des chefs d'Etat franco-africains, pour dénoncer la Françafrique: le Sommet alternatif citoyen Afrique-France a permis d'aborder collectivement l'ensemble des problèmes posés par l'ingérence de la France sur le continent africain. L'association "Survie" effectue un important travail d'investigation, de sensibilisation, de plaidoyer et de relais des mobilisations des mouvements africains. Les Amis de la Terre se sont constitués partie civile en mars 2002 dans une action devant la justice française, intentée par des villageois camerounais contre Rougier (exploitation forestière) pour "destruction de biens appartenant à autrui, faux et usage de faux, escroquerie, recel, corruption de fonctionnaire" (Labrousse et Verschave, 2003).

L'exemple global le plus significatif provient certainement de Coordination Sud (qui regroupe les ASI) qui a présenté au sommet du Groupe des huit (G8) d'avril 2007 dans sa déclaration des fédérations nationales d'ONG,[10] un ensemble de positions, propositions et revendications parmi lesquels on peut en relever un certain nombre concernant les activités des firmes multinationales et leurs responsabilités. Coordination Sud demande aux autorités gouvernementales:

- de veiller à la prise en compte, dans les échanges internationaux, des conditions sociales et environnementales de production par la mise en œuvre de mécanismes juridiques contraignants (de manière à faire respecter les droits humains) et d'engager une négociation en vue d'une convention internationale réglementant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises;
- que les acteurs économiques soient soumis à un devoir de transparence de manière à pouvoir démanteler les circuits et les mécanismes de corruption et que soit mis en place une régulation des flux financiers spéculatifs;
- elle dénonce les comportements de la plupart des industries extractives qui ne rémunèrent pas les communautés africaines et les accords commerciaux qui

[8] *L'Economie politique*, N° 18, avril 2003, p. 7–25.

[9] Il est impossible de présenter un tableau complet du paysage des ONG en France, compte-tenu de la mosaïque d'organisations existantes. Nous présenterons seulement les exemples les plus significatifs.

[10] www.coordinationsud.org, visité en juillet 2009.

exposent les agricultures et les industries naissantes à des compétitions insoutenables;

- elle réclame également que l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement soit compris comme un droit universel et qu'à ce titre, une évaluation indépendante des privatisations engagées depuis quinze ans dans le secteur de l'eau soit réalisée.

Médecins Sans Frontières (MSF) est une association médicale humanitaire internationale, indépendante, créée en 1971 à Paris par des médecins et des journalistes. Elle apporte une assistance médicale à des populations aux prises avec des crises menaçant leur survie, principalement en cas de conflits armés, mais aussi d'épidémies, de pandémies, de catastrophes naturelles ou encore d'exclusion des soins. Elle se réserve le droit de s'exprimer publiquement sur les situations dont ses équipes peuvent être témoins. MSF a joué un rôle majeur dans l'accès de millions de malades ayant besoin de médicaments à prix abordable dans les pays en développement. Elle y a notamment contribué, avec d'autres ONG comme Oxfam, par une campagne de signature de pétition (plus de 420 000 personnes dans le monde, dont plus de 80 000 en France l'ont signée), demandant au laboratoire suisse Novartis d'abandonner sa plainte contre le gouvernement indien. Novartis justifiait son action en justice en prétendant que la loi indienne ne respectait par la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la propriété intellectuelle des brevets du laboratoire. En août 2007, la Haute Court de Chennai rejetait la demande du laboratoire suisse, rendant ainsi un verdict qui fait date.

Au-delà de la dénonciation des méfaits des firmes, certaines ONG sont passées à des formes de dialogue, voire des partenariats avec certaines grandes entreprises, l'objectif fondamental restant d'inciter les entreprises à adopter les pratiques sociales et environnementales qu'elles préconisent. Ces dialogues et ces partenariats sont souvent difficiles étant donné les différences de cultures et de logiques des protagonistes. Mais ce type de développement inquiète certains milieux d'ONG qui craignent ainsi que le monde des ONG se fasse instrumentaliser et y perde son âme (Najim 2003). En revanche, de grandes entreprises pro-actives (Lafarge, Danone, Carrefour, etc.) ont bien compris tout l'intérêt qu'elles pouvaient retirer d'un affichage aux côtés d'ONG bien connues et très appréciées du public pour la légitimation de leurs activités et leur image de marque. Le partenariat avec des ONG du Sud est particulièrement apprécié et mis en exergue dans la communication des grands groupes.

La naissance d'une "industrie" de la RSE

Cette mouvance d'ONG a fortement contribué à mettre la pression sur les firmes, mais elle a aussi donné naissance à une nébuleuse de mouvements qui cherchent à mettre en place de nouvelles pratiques économiques: activisme actionnarial, fonds de placement "éthiques", collecte d'épargne solidaire, promotion de l'économie solidaire (avec, par exemple, les entreprises d'insertion), commerce équitable, monnaie sociale, entre autres. En l'espace de moins de cinq ans, ces nouveaux acteurs, à la fois économiques et sociaux, ont créé des organismes d'observation et de vérification des comportements d'entreprises et de leur communication, des agences de notation extra-financière, des cabinets d'études, d'audit et de conseil, donnant ainsi naissance à un nouveau milieu professionnel et un nouveau marché où s'entrecroisent des militants d'ONG, les professions de l'audit et de nouvelles fonctions dans les entreprises (direction du développement durable.) En même temps, des réseaux se sont constitués, des centaines de colloques, rencontres, séminaires ont eu lieu, des sites spécialisés se sont ouverts sur Internet, et quelques dizaines d'ouvrages ont été publiés sur les thèmes de la RSE. A titre d'exemple, on peut citer:

- la création de l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises)[11] qui constitue un cercle de réflexions d'entreprises et de

[11] www.orse.org, visité en juillet 2009.

gestionnaires de fonds, auxquels se sont jointes la plupart des organisations syndicales;

- le développement de trois agences de notation extra-financière exerçant en France: Vigeo ayant repris ARESE, Innovest et Core Ratings (devenu BMJ Ratings et qui a cessé son activité de notation déclarative en 2005);
- le Forum pour l'Investissement Responsable, qui rassemble des individus et des organisations intéressés à promouvoir des pratiques d'investissement socialement responsable;[12]
- la constitution d'associations de chercheurs spécialisés sur ces questions: l'Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ADERSE),[13] le Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD);[14] une floraison de nouveaux diplômes et d'enseignements dédiés à la RSE et au développement durable, particulièrement dans les universités et les écoles de gestion;[15]
- la publication, par l'Observatoire de l'éthique, d'un guide du consommateur destiné à orienter les achats vers les produits des entreprises ayant le comportement le plus socialement responsable;
- la création de l'Institut du Mécénat de Solidarité IMS-Entreprendre pour la cité),[16] sous l'égide de Claude Bébéar (Président directeur général d'Axa) destiné à l'échanges des "bonnes pratiques" entre entreprises en vue de la mobilisation des salariés;
- la création par la Caisse des Dépôts et Consignations de Novethic, organisme et site consacrés entièrement à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et à l'investissement socialement responsable et centre public de ressources;
- l'existence de sites consacrés à ces domaines ouverts par des cabinets conseil (Utopies, "SRI in Progress" bulletin édité par Terra Nova);
- la multiplication de prix, de trophées visant à récompenser les meilleures entreprises, (par exemple l'Ordre des experts-comptables pour les meilleurs rapports "développement durable") ainsi que les classements réalisés par la presse (par exemple "Les Echos");
- des groupes de travail constitués pour avancer dans l'élaboration d'indicateurs sociaux, de critères, de "normes sociales" (par exemple, l'AFNOR[17] avec SD 21000,[18] cf. infra, point 3.3);
- des partenariats entre certaines ONG et de grandes firmes: la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) avec Carrefour, World Wide Fund for Nature (WWF) avec Lafarge; d'autres organisent des rencontres avec des représentants d'entreprises pour échanger des points de vue sur les comportements des firmes: Amnesty International-France s'est ainsi associé à huit grandes entreprises françaises (parmi lesquelles Gaz de France/GDF, Sanofi, Banque National de Paris/BNP et AREVA) afin de réfléchir sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour le respect des droits de l'homme dans ces entreprises.

[12] www.frenchsif.org, visité en juillet 2009.

[13] www.aderse.org, visité en juillet 2009.

[14] www.riodd.net, visité en juillet 2009.

[15] Par exemple, le Master "Management de la responsabilité sociale des entreprises", à l'IAE Gustave Eiffel de l'Université Paris 12 et le Master de développement durable à l'Université Paris Dauphine.

[16] www.imsentreprendre.com, visité en juillet 2009.

[17] Agence Française de Normalisation.

[18] SD pour Sustainable Development (développement durable) et 21 pour 21ème siècle.

Le positionnement des syndicats

En général, les syndicats français ont été assez perplexes et hésitants lorsque l'expression "responsabilité sociale d'entreprise" est apparue au début du millénaire. Certains y ont vu une nouvelle manœuvre patronale pour tenter de contourner et d'éviter le dialogue social. En fait, très diminués au cours des trente dernières années par les délocalisations consécutives à la mondialisation des systèmes productifs et au délitement du compromis fordien sur lequel ils avaient fondé leur puissance dans la deuxième moitié du 20ème siècle, les syndicats peinent à adapter leurs stratégies et leurs structures à une économie mondiale dérégulée et dominée par des firmes multinationales qui peuvent jouer sur les différences sociales d'un pays à l'autre.

Cette situation est d'autant plus marquée en France que la fragmentation des confédérations nationales contribue à l'affaiblissement du mouvement (Landier et Labbé 1998; Mouriaux 2005).

Les positions idéologiques des confédérations nationales ont, dans l'ensemble, considérablement évolué au cours des vingt dernières années.[19] Dans ce contexte, l'évolution envers l'agenda de la RSE a été différente selon les confédérations. Si Force Ouvrière (FO) reste réfractaire à toute idée de discussion sur le sujet en l'absence d'un cadre légal, la CFDT et la CGT ont beaucoup évolué en considérant que la RSE pouvait offrir une opportunité intéressante de nouvelle régulation si, toutefois, elle faisait l'objet de négociations entre représentants du patronat et organisations syndicales. En effet, les grandes organisations syndicales telles que la CFDT et la CGT apparaissent comme balançant entre une tentation de jouer le jeu de la gouvernance "à l'anglo-saxonne"[20] en privilégiant le rôle d'actionnaire influent qu'elles sont susceptibles d'avoir à travers des fonds de retraites et autres fonds mutualisés, et leur plus ou moins grande proximité avec des mouvements contestataires tels les Forums sociaux.

Ainsi, les quatre confédérations syndicales (CGT, CFDT, CFTC et le Confédération française de l'encadrement–Confédération générale des cadres/CFE–CGC) ont constitué, en avril 2002, un "Comité intersyndical de l'épargne salariale" qui délivre un label à des produits financiers présentant un certain nombre de garanties de sécurité financière, de gouvernance et de placements selon des critères sociaux et sociétaux. Les représentants de ces syndicats dans ces fonds sont donc incités à privilégier l'investissement dans des produits financiers labellisés. En même temps, les syndicats s'ouvrent à des dialogues et des actions communes avec des ONG critiques à l'égard des entreprises ou qui sont souvent apparues en contradiction avec les intérêts défendus par les syndicats de salariés (par exemple dans le cas du problème du maintien du site AZF à Toulouse, après l'explosion de l'usine, le dialogue a été vif entre les associations de riverains qui ne voulaient pas entendre parler de la réouverture et les syndicats eux-mêmes divisés sur la question.)

La signature d'accords-cadres internationaux (ACI) est très importante dans l'action des syndicats français envers la responsabilité sociale des multinationales françaises. Dès la fin des années 1980s, alors qu'étaient signés les premiers ACI avec Danone et Accor, les syndicats français étaient en première ligne des négociations. Aujourd'hui, sur la soixantaine d'accords existants dans le monde, une dizaine ont été signés par des groupes français.[21] Peut-on aller jusqu'à dire que les syndicats français sont pionniers dans une démarche qui apparaît comme la préfiguration de ce que pourrait être une future négociation collective internationale? Il est

[19] Force Ouvrière, qui comprend aussi bien des adhérents membres de mouvements gaullistes que de militants trotskistes ou socialistes, ne peut se permettre d'avoir un positionnement partisan. La CFDT a complètement abandonné ses références au socialisme autogestionnaire des années 1960 et se comporte comme un syndicat réformiste qui privilégie la discussion et la négociation avec le patronat. La CGT a très largement distendu ses liens historiques avec le Parti communiste et commence à adopter des postures plus négociatrices avec le patronat, à tel point qu'elle se voit concurrencée sur sa gauche par des syndicats regroupés dans SUD, une nouvelle organisation, fortement influencée par des militants de la Ligue Communiste Révolutionnaire (trotskiste) qui a donné naissance au Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA).

[20] Mode de gouvernance s'intéressant exclusivement aux intérêts des actionnaires par opposition aux modes de gouvernance "européen continental" (ou "rhénan") et japonais accordant plus d'importance à la place des salariés.

[21] Les plus anciens: Danone 1988; Accor 1995; Carrefour 2001; Renault 2004; Lafarge 2005; PSA-Peugeot-Citroën 2006; France Telecom 2006.

incontestable que ces accords suscitent beaucoup d'intérêt en France (Saincy et Descolonges 2006), même si les syndicats se gardent bien d'en faire une panacée, car les contenus de ces accords sont différents d'une firme à l'autre. On peut aussi y voir une nouvelle forme de compromis social post-fordiste qui permettrait d'élargir certains avantages sociaux des pays du Nord aux pays du Sud tout en garantissant aux salariés du Nord un relatif contrôle sur les délocalisations et leurs effets. La plupart des firmes signataires de ces accords ont en effet une longue pratique de dialogue social avec leurs syndicats.

Les initiatives des pouvoirs publics

Face à ce mouvement de la société civile, les pouvoirs publics ont déclenché un large éventail de mesures dont l'impact reste pour le moment assez limité. Ces mesures concernent notamment, sur le plan législatif, l'obligation de reporting social et environmental; sur le plan institutionnel, la création d'un Conseil national du développement durable (CNDD);[22] sur le plan de la normalisation, l'élaboration et la mise en œuvre de SD 21000. En dépit de ces initiatives, le manque de transparence dans la gestion de la politique de la France dans les pays du Sud, surtout en Afrique, reste à l'ordre du jour. Il fait preuve d'un double discours de la part des pouvoirs publics en ce que concerne la responsabilité sociale de firmes françaises dans les pays en développement.

Initiatives légales

Sur le plan législatif, il faut d'abord rappeler l'existence de la loi sur le bilan social qui existe depuis 1977. C'est un document annuel spécifique, standardisé et obligatoire pour les entreprises et les établissements de plus de trois cents salariés. Outil d'information, il présente des données quantitatives nombreuses (en moyenne 140 indicateurs) qui fournissent des grandeurs utiles sur la situation des salariés et la vie sociale dans l'entreprise: emploi, rémunérations, conditions de travail, relations sociales du travail. Sa limite tient notamment au fait qu'il est cantonné aux relations employeur/salariés et n'aborde ni les questions écologiques, ni l'impact des activités des firmes sur leur environnement humain.

Bien qu'il soit souvent critiqué en France surtout pour son manque d'actualisation, il est devenu une référence à l'étranger et a servi d'exemple pour des dispositifs similaires dans d'autres pays européens (Belgique, Portugal). Il est relativement peu utilisé dans les entreprises comme outil d'aide à la décision ni comme instrument de dialogue social et n'est guère exploité à un niveau macro-social. Néanmoins, il reste le seul exemple de cadre normalisé permettant de présenter des indicateurs de performance sociale et à ce titre, il est apprécié des représentants syndicaux dans les entreprises.

La loi adoptée en 2001[23] sur les nouvelles régulations économiques (NRE) comprend un article (N° 116) qui prévoit, pour les sociétés cotées en bourse, l'obligation d'inclure dans le rapport financier annuel des informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Un décret paru en 2002[24] a déterminé la nature des informations qui concerne, outre les informations sociales contenues dans le bilan social, des informations environnementales, des informations innovantes sur le recours à la sous-traitance, l'impact des activités sur le développement local et le respect des droits humains dans les filiales à l'étranger.

La loi de 2001 fut adoptée sous un gouvernement socialiste et l'élaboration du décret d'application fut confiée au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui était à l'époque dirigé par Dominique Voynet alors Ministre Vert. L'élaboration du décret

[22] www.ecologie.gouv.fr/-Le-CNDD-.html, visité en juillet 2009.

[23] Loi N° 2001-420 du 15 mai 2001: www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223114, visité en juillet 2009.

[24] Décret N° 2002-221 du 20 février 2002: www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000000002409, visité en juillet 2009.

déterminant les obligations concrètes des entreprises fut concoctée par le cabinet ministériel avec très peu de concertation, ce qui lui fut reproché plus tard par les milieux des entreprises. La première application de cet article 116 s'effectua en 2003 et concernait l'exercice 2002 des entreprises. Une opposition latente de certains milieux patronaux fit penser, pendant les deux ans qui suivirent, que ce dispositif obligatoire allait être remis en cause. Mais le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), au cours d'un colloque tenu en mars 2007, en admettait le bien-fondé, tout en souhaitant que les entreprises conservent la souplesse du choix des indicateurs à renseigner.[25]

Un premier bilan sur l'application de la loi 2001 a été établi en avril 2004 par trois associations à la demande du gouvernement (ORSE, 2004). Selon ce rapport, en 2003, la plupart des entreprises du CAC 40 (principal indice boursier français), avaient fait des efforts et s'étaient acquittées de façon assez loyale de leurs obligations. Pour celles du SBF 120,[26] l'obligation était respectée mais la qualité des rapports était moins bonne; quant aux autres, qui sont des moyennes entreprises, il semble qu'un grand nombre n'applique pas la loi. Mais le rapport soulignait déjà que la mesure apparaissait acceptée par les entreprises et leurs parties prenantes et qu'une dynamique s'était créée et pouvait s'amplifier. Une mission d'inspection gouvernementale a rendu un nouveau rapport en août 2007 (Inspection générale de l'environnement, Conseil général des Mines, Inspection générale des affaires sociales, 2007) après une large consultation des acteurs. Il en ressort principalement que:

- la loi est ambiguë sur le périmètre d'application: seule la société cotée est assujettie, mais l'esprit du texte va dans le sens d'un large périmètre englobant l'ensemble des filiales consolidées, voire des sous-traitants;
- au niveau des informations à fournir, le décret d'application offre une grande souplesse qui permet de tenir compte des spécificités de l'entreprise;
- la loi ne prévoit aucun dispositif de suivi et de contrôle;
- l'application progresse mais demeure limitée: la moitié des entreprises seulement (sur 650) remplirait maintenant correctement l'obligation légale;
- les informations ne sont pratiquement exploitées que par les agences de notation;
- même si le dispositif ne répond pas à toutes leurs attentes, il existe un consensus entre les acteurs économiques et sociaux pour maintenir la loi.

Sur le contenu des rapports, on observe que les grandes entreprises se saisissent de cette occasion pour écrire un récit de leurs activités visant à "ré-enchanter le monde"; elles insistent sur l'utilité sociale de leurs activités, leur contribution au bien-être de la planète, au développement durable et sur la satisfaction des besoins humains et sociaux. Certaines vont même jusqu'à présenter une vocation consistant à "sauver le monde". Cet exercice de communication qui a été analysé par des chercheurs (d'Almeida 2006) comme une recherche de légitimation à travers l'art de raconter des histoires peut avoir pour effet un "hold-up sur l'imaginaire" (Salmon 2007). Les rapports contribuent à donner une image favorable des entreprises multinationales alors qu'ils sont silencieux sur les effets néfastes des activités, notamment dans les pays du Sud.

Finalement, la loi sur l'épargne salariale du 19/2/2001[27] prévoit que le règlement des FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) précise, le cas échéant, les considérations sociales, environnementales ou éthiques que doit respecter la société de gestion dans l'achat et la vente de titres, ainsi que dans l'exercice des droits qui y sont attachés. La loi sur les fonds de réserve

[25] Avant cette loi, quelques grandes entreprises (publiques ou du CAC 40) publiaient déjà volontairement des rapports environnementaux ou de "développement durable" mais elles étaient relativement peu nombreuses (une vingtaine). L'application a été en amélioration progressive.

[26] Indice composé des 120 principales valeurs boursières françaises.

[27] http://droit.org/jo/20010220/ECOX0000121L.html, visité en juillet 2009.

des retraites du 17/7/2001 institue un Conseil de surveillance[28] (composé de parlementaires et de représentants d'organisations syndicales) auprès duquel le directoire du fonds devra rendre compte régulièrement de "la manière dont les orientations générales de la politique de placements de fonds ont pris en compte des considérations sociales, environnementales et éthiques".

Le Conseil National du Développement Durable

En dehors de cette loi sur le reporting social et environnemental, les pouvoirs publics français ont tardé à s'intéresser aux questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises probablement parce que la France estime qu'elle dispose de lois et de règlements dans le domaine social au-dessus de la moyenne des pays membres de l'Union européenne. Ils ont commencé à s'y intéresser sous l'effet de la pression internationale d'origine anglo-saxonne en matière de normalisation du reporting social et environnemental (GRI), de la certification sociale (SA 8000) ou des dispositifs de labellisation sociale, notamment la loi belge de 2002 sur le label social visant à promouvoir la production socialement responsable en identifiant les produits fabriqués dans le respect des huit conventions fondamentales de l'OIT.

Les premiers travaux concertés réalisés sous l'égide des pouvoirs publics ont été effectués à l'occasion de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesbourg en 2002. Le Premier Ministre socialiste Lionel Jospin avait constitué un Comité de préparation associant toutes les forces de la société civile. Ce comité comprenait un groupe de travail sur la RSE et ce fut la première grande confrontation entre administrations publiques, entreprises, syndicats, ONG et universitaires, associant à la fois des spécialistes des questions du travail et des questions de l'environnement.

Fin 2002, à la suite de la victoire de la droite aux élections présidentielles, le nouveau gouvernement Raffarin mettait en place le CNDD, avec un caractère plus officiel afin d'associer les représentants de la société civile à la préparation d'une stratégie nationale du développement durable, la France étant le dernier pays de l'Union Européen (UE) à cette époque à ne pas avoir de stratégie nationale de développement durable. Mais par rapport au précédent comité, il ne comprenait aucun représentant de l'administration publique qui avait leur propre comité interministériel. Il ne comprenait pas non plus de groupe de travail spécifique sur la RSE, la nouvelle philosophie gouvernementale considérant que la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable ne devait pas être détachée de la responsabilité de tous les autres acteurs (citoyens, consommateurs, etc.).

Sans rentrer dans le détail d'un document qui comprend 160 pages (CNDD 2003), on peut noter par rapport au champ qui nous intéresse ici quelques propositions:

- la définition d'une "entreprise solidaire, mention développement durable", "selon des critères à débattre" et avec "une procédure d'agrément à déterminer";
- la création d'un Institut des hautes études de l'environnement et du développement durable, destiné à la formation;
- le développement des formations sur la RSE ou le dialogue avec les parties prenantes, tout particulièrement en les intégrant dans les formations existantes par métier;
- la formation des experts comptables et des commissaires aux comptes aux techniques d'audit environnemental et sociétal;
- le souhait que le développement durable devienne progressivement, dans les grandes écoles de commerce, une dimension du management, plus qu'une spécialisation manager;

[28] http://droit.org/jo/20010718/MESX0100056L.html, visité en juillet 2009.

- une analyse approfondie des critères de compétitivité et leurs compatibilités avec les principes du développement durable, en s'appuyant sur les recherches universitaires;
- la création d'une plate-forme de rencontres européennes pour ceux qui construisent les outils de la RSE;
- la promotion d'une convention internationale sur la RSE.

Sur les aspects d'évaluation, de notation, et de reporting, on pouvait noter comme proposition intéressante:

- concernant le reporting sociétal, la distinction entre un rapport grand public et un rapport technique approfondi;
- la création d'un observatoire et d'un portail d'informations, centre de ressources dédié au développement durable, à la RSE et à l'Investissement socialement responsable (ISR).

Cinq ans après l'adoption de ce texte, on doit constater qu'aucune de ces préconisations n'a été suivie d'action. En s'inspirant de la contribution du CNDD, mais encore plus des travaux du comité des hauts fonctionnaires, un Conseil interministériel pour le développement durable adoptait le 3 juin 2003 la stratégie nationale de développement durable pour les cinq années à venir. Celle-ci comporte six "axes stratégiques" dont l'un concerne "les activités économiques: des entreprises aux consommateurs". On y voit confirmer la philosophie de la responsabilité "des uns et des autres", sans distinction entre les acteurs.[29] Le Gouvernement incite toutes les entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable, avec un accent mis sur le développement des certifications environnementales. Il se donne pour objectif d'intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation des biens et services par l'instauration d'un dispositif de signalisation des produits et services respectueux des principes du développement durable. Enfin, en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le Gouvernement affichait l'objectif de la création d'un cadre national stimulant la responsabilité sociale et environnementale, permettant aux entreprises volontaires de valoriser leurs expériences; il annonçait "qu'il élaborera rapidement, en liaison avec les différents acteurs, une définition française de la responsabilité sociale et environnementale". Depuis l'adoption de cette stratégie, il n'y a eu aucune mesure concrète mise en oeuvre.

Le CNDD est depuis plusieurs mois en veilleuse. En fait, il a souffert d'un verrouillage de la part des organisations patronales et des milieux de la publicité soucieux de contrôler ses recommandations dans le but d'éviter une réglementation contraignante des annonces publicitaires.[30]

L'AFNOR et la normalisation à la française

L'AFNOR (Agence Française de NORmalisation) est l'organisme officiel de normalisation en France. Il regroupe 3 000 entreprises et se trouve placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie. Sa méthode de travail repose sur la recherche de consensus entre les parties concernées. L'AFNOR a réuni pendant plusieurs mois en 2001 un vaste éventail de représentants des milieux économiques et sociaux pour élaborer une nouvelle norme dans le domaine social et environnemental: SD 21000, qui a permis à la France de jouer un rôle très actif dans les discussions sur l'élaboration de la norme sociale des organisations ISO 26000. L'enjeu d'une norme sociale et internationale développée par l'ISO est en effet considérable et la France

[29] Ceci ne constitue pas une analyse complète de la stratégie gouvernementale, mais seulement une focalisation sur quelques points concernant la thématique de la RSE.

[30] Depuis la fin de la rédaction de ce texte, s'est ouverte une grande négociation multi-acteurs concernant l'environnement (dite "Grenelle de l'environnement") qui constitue une initiative gouvernementale encore plus importante que le CNDD.

ne veut pas se voir imposer un dispositif qui serait largement imprégné de la culture anglo-saxonne.

Au niveau national, l'élaboration et la mise en œuvre de SD 21000 résulte d'un jeu de pouvoir au sein de l'AFNOR entre les partisans de la norme ISO 14000 et d'autres cercles qui voulaient créer une norme sociale et environnementale spécifique pouvant faire concurrence à la norme britannique Sigma. Le projet a été largement porté par Christian Brodhag, un chercheur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, ancien élu régional Vert et qui devint quelques temps plus tard, délégué interministériel au développement durable. Présent également dans les milieux de la francophonie, il a mobilisé les pays francophones du Sud (essentiellement au travers de leurs organismes nationaux de normalisation et de cabinets de consultants), notamment par un séminaire international sur la Normalisation et responsabilité sociétale pour le développement durable, tenu à Marrakech du 13 au 15 décembre 2005, afin de constituer un contre-poids aux pays anglo-saxons.

Le rôle de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Présidence de la République

Enfin, on ne peut oublier le rôle discret mais important que joue la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), bras financier de l'Etat français, dans la promotion de la RSE. La CDC, dont l'une des vocations est d'œuvrer à la cohésion sociale par le financement du logement social, des infrastructures et des transports collectifs, a soutenu un grand nombre d'initiatives dans le champ de la RSE, en apportant, par exemple, une grande partie du capital d'ARESE (puis de Vigeo),[31] en créant Novethic,[32] et en finançant la publication de travaux de recherche.

En dépit des initiatives citées auparavant, concernant le rôle des firmes françaises face aux inégalités Nord/Sud, le nouveau Président de la République et le gouvernement actuel, comme leurs prédécesseurs, sont silencieux. La concertation ouverte en 2007 avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à propos de l'environnement ("Grenelle de l'environnement" par exemple) n'a guère évoqué la question.

En fait, le manque de transparence dans la gestion de la politique de la France dans les pays du Sud, surtout en Afrique, a depuis longtemps été dénoncé. Celle-ci est décidée depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale par une cellule rattachée à l'Elysée. Les Présidents de la République de droite comme de gauche ont tenu à préserver ce domaine réservé. Le Parlement français est dessaisi de tout débat sur ce sujet et le citoyen français est donc très peu informé de la réalité des relations franco-africaines. Les interventions militaires, la corruption, le recours à des réseaux occultes pour détourner des sommes importantes, le soutien à des dictateurs souvent mis en place par la France sont peu évoqués par les médias. Les ONG ont donc beaucoup de mal à mobiliser l'opinion pour dénoncer ces scandales. Les documents qu'elles publient sont pourtant explicites, le travail d'investigation mené souvent sur le terrain avec des interlocuteurs africains est très riche, mais elles peuvent difficilement aller contre l'indifférence d'une opinion privée d'une information sérieuse.

Cela permet aux bonnes relations entre les Présidents français et les chefs d'Etat africains de se poursuivre sereinement. Dernier exemple en date: les 6 et 7 décembre 2007, le Sénat a accueilli le cinquième Forum mondial du développement durable, intitulé "Un monde imprévisible" sous le haut patronage du Président de la République française et où Denis Sassou Nguesso, le Président de la République du Congo est intervenu lors de la séance d'ouverture. Une vingtaine

[31] Leader européen de la notation extra-financière, le Groupe Vigeo mesure les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale, et fournit ces données aux gestionnaires d'actifs. Le Groupe Vigeo est également spécialisé dans les audits en responsabilité sociale auprès des entreprises et des organisations. Le capital de Vigeo est aujourd'hui composé des gestionnaires financiers et fonds de pensions (44,88 pour cent), organisations syndicales (27,96 pour cent), et entreprises (27,16 pour cent). Source: www.vigeo.com, visité le 24 août 2009.

[32] Novethic est un centre de recherche et d'expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable. Créée en avril 2001, c'est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations qui possède deux sources de revenus: un soutien apporté par la Caisse des Dépôts et Consignations d'une part, la vente de ses publications et études d'autre part.

d'ONG françaises ont dénoncé cette présence qu'elles ont jugé indécente.[33] Une lettre commune a été envoyée aux sénateurs pour dénoncer ce chef d'Etat africain, revenu au pouvoir avec le soutien d'Elf, après des massacres et des viols massifs[34] commis par ses troupes (les "cobras") en 1997 (Harel 2007).

Le comportement des acteurs économiques

Dans les milieux économiques, l'intérêt des firmes françaises pour l'agenda de la RSE se manifeste principalement à deux niveaux: le niveau des organisations patronales nationales et le niveau individuel des firmes. La plupart des grandes entreprises multinationales françaises participent à des dispositifs européens et internationaux de promotion de la RSE comme *CSR Europe*[35] et le Pacte mondial.[36] Elles font une grande place à la RSE dans leur communication et un immense effort pour se présenter sous leur meilleur jour et vanter leurs mérites en matière de développement durable. Au-delà des rapports sociétaux et environnementaux, les spots publicitaires à la télévision et dans les médias mettent en valeur l'attention portée au respect de l'environnement. Il existe néanmoins une distance considérable entre les discours et les principes auxquels ces firmes s'engagent, et leurs mauvaises pratiques dans les pays en développement. Cette distance est particulièrement importante dans le cas des industries extractives et de la distribution de l'eau.

Les organisations patronales et la RSE

Le MEDEF, principale organisation patronale française, s'est intéressé au thème de la responsabilité sociale notamment en ce qui concerne l'application des principes directeurs de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE). Il a consacré une partie de son Université d'été en 2001 à discuter de la place des entreprises dans la société en soulignant son rôle moteur. En matière d'éthique sociale, il estime que, s'il doit y avoir un référentiel, celui-ci ne peut être que mondial. En attendant, il s'appuie sur les travaux de l'OCDE, fait confiance aux codes de conduite et encourage l'ISO dans la production d'un référentiel. Début 2007, il a consacré une journée entière à un colloque sur le reporting social et environnemental, en application de la loi NRE (MEDEF 2007) au cours de laquelle tous les représentants d'entreprise ont admis le bien-fondé du dispositif.

Le secteur de la grande distribution, particulièrement exposé aux critiques des organisations de la société civile (et notamment du collectif "De l'éthique sur l'étiquette" lui reprochant son manque de transparence), cherche à réagir et à se protéger en menant une activité auprès de ses fournisseurs, les incitant à respecter les grands principes des droits humains au travail. Une initiative intitulée "clause sociale" (ICS)[37] a été lancée à l'automne 1998 dans le cadre de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD[38], organisme professionnel) et regroupe, en 2008, la quasi-totalité des grandes enseignes (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Monoprix, Système U, Leclerc, Galeries Lafayette, Camif, Leroy Merlin, Okaïdi, Groupe PPR, 3 Suisses). S'inspirant de SA 8000, des audits de fournisseurs sont réalisés dans 22 pays sensibles (Bangladesh, Chine, Inde, etc.) et dans cinq secteurs principaux: textile, jouets, bazar, puériculture, produits électriques. Les audits sont réalisés par des cabinets indépendants (Bureau Veritas, CSCC, Intertek, SGS) à partir d'un référentiel commun dont les critères sont les conventions de base de l'OIT. L'initiative vise à mutualiser les résultats des audits (3 000 entre

[33] http://survie.org/3-decembre-2007-CONGO-B-Denis.html, visité en juillet 2009.

[34] http://membres.lycos.fr/jecmaus/Pogrom4.html, visité en juillet 2009.

[35] www.csreurope.org, visité en juillet 2009.

[36] Le Pacte mondial (Global Compact) est une initiative internationale qui rassemble les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de neuf principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement. Depuis le 24 juin 2004, le Pacte mondial compte un dixième principe relatif à la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial n'est pas un instrument de réglementation.

[37] www.ics-asso.org/doc4/page2.htm, visité en juillet 2009.

[38] www.fcd.asso.fr, visité en juillet 2009.

2004 et 2006) afin d'éviter que le même fournisseur soit audité plusieurs fois, chaque enseigne restant libre de tirer les enseignements des résultats de l'audit. La FCD est opposée au label social pour éviter toute discrimination sur les autres produits non labellisés.

L'ICS a publié un premier rapport public en 2007, mais le collectif ESE est toujours réservé sur cette initiative qui reste une démarche unilatérale de la part des grandes enseignes sans que les syndicats ou les ONG puissent intervenir sur les indicateurs choisis, les conditions de réalisation des audits ou la vérification des résultats.

Les engagements des firmes françaises pour la RSE

Depuis plusieurs années, des entreprises pionnières se sont regroupées et agissent pour la protection de l'environnement dans le cadre d'associations comme Orée (www.oree.org) et Entreprises pour l'environnement (EPE, www.epe.asso.org) ou agissent en concertation avec les collectivités locales dans le cadre de la mise en œuvre de l'Action 21.[39] C'est le cas du Comité 21 créé en 1995,[40] dont l'objectif est d'accompagner ses adhérents (entreprises et collectivités territoriales) dans la mise en œuvre d'une démarche de développement durable et de les mobiliser pour le respect des engagements pris.

En janvier 2004, une quinzaine de grandes entreprises avaient signé le Pacte mondial des Nations Unies.[41] Le président Chirac estimant que c'était notoirement insuffisant, incita les entreprises à le signer, ce que plusieurs centaines d'entre elles ont fait depuis, sans que l'on puisse dire qu'elles ont modifié sensiblement leurs pratiques depuis leur signature.

Par ailleurs, de nombreux instruments et dispositifs sont proposés ou en cours d'expérimentation en France depuis plusieurs années (Capron et Quairel-Lanoizelée 2004.)

- Quelques entreprises pionnières expérimentent des démarches de développement durable et RSE qui s'apparentent aux démarches qualité: c'est le cas de Danone avec "Danone Way", outil de pilotage de la responsabilité sociale, accessible aux employés du groupe (100 000 répartis dans 32 pays), destiné à évaluer les performances au regard des pratiques retenues. Danone fut, par ailleurs, la première entreprise multinationale à signer un Accord Cadre International avec une Fédération Syndicale Internationale (FSI) en 1988.[42]
- Le Bilan sociétal du CJDES est une démarche d'auto-évaluation effectuée à partir d'un référentiel permettant aux entreprises d'apprécier leur comportement au regard des valeurs de l'économie sociale. Il a été expérimenté dans plus d'une centaine d'entreprises depuis 1995.
- Le diagnostic "Performance globale" du Centre des jeunes dirigeants (CJD) est un outil destiné plus particulièrement aux dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME). Il s'agit d'un questionnement structuré selon des domaines transversaux et des parties prenantes autour des questions suivantes: "qu'est-ce qui est pertinent, significatif et critique dans mon entreprise? Quels sont mes atouts? Quels sont mes points faibles?" C'est surtout un instrument de sensibilisation des dirigeants. Il a été expérimenté dans 300 à 400 entreprises.
- Le programme "Dynamique PME" est une démarche volontaire d'auto-évaluation, inspirée du SME-key, connu au plan européen. Il est utilisé avec l'accompagnement d'un groupement patronal (Alliances) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité.
- Le guide SD 21000 a été lancé par l'AFNOR en 2002 et s'adresse aux responsables et décideurs d'entreprises de toute taille en vue d'apporter une aide à la réflexion pour la prise en compte des enjeux du développement durable lors de

[39] www.un.org/esa/dsd/agenda21, visité en juillet 2009.

[40] www.comite21.org, visité en juillet 2009.

[41] www.unglobalcompact.org, visité en juillet 2009.

[42] www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Feature_stories/lang--fr/WCMS_080724/index.htm, visité en juillet 2009.

l'élaboration de la stratégie. Il propose des recommandations pour adapter le système de management au développement durable.

Multinationales, mouvements sociaux et gouvernement: Pratiques et discours dans quatre études de cas

Dans cette partie, nous présentons quatre études de cas qui sont particulièrement significatives du comportement des firmes françaises dans les pays en développement: AREVA (production d'uranium), Total (secteur pétrolier), les grandes entreprises du secteur de la distribution de l'eau et les principales entreprises d'exploitation forestière en Afrique.

AREVA

Avec cette entreprise, c'est une pratique héritée du passé colonial de la France, l'exploitation des matières premières de ses ex-colonies, qui est mise en cause (Chamaret 2007). En 1957, le Bureau minier de la France d'Outre-mer trouvait les premières traces d'uranium au Niger et le Commissariat à l'énergie atomique mettait en place une campagne de prospection. Dans le contexte de guerre froide de l'époque, l'exploitation de l'uranium était classée dans le cadre des accords de défense, car l'uranium exploité et vendu à d'autres pays pouvait porter préjudice à la France, ce qui justifia l'instauration d'un monopole de l'exploitation de la ressource.

En 1968, était créée la Société des mines de l'Aïr (SOMAÏR) et la première tonne d'uranium était extraite en 1971. Engagée dans la production d'énergie nucléaire, la France avait besoin de cet uranium pour faire tourner ses centrales nucléaires (1 tonne d'uranium donne l'équivalent en énergie de 10 000 tonnes de pétrole[43]). En 1969, l'exploitation de l'uranium par AREVA (filiale de la COGEMA, l'organisme français qui gère la filière nucléaire), se faisait en contrepartie d'une aide économique au développement du Niger. En 1974, celui-ci réclamait une revalorisation du prix de vente. La France refusa et fomenta un coup d'Etat qui mit en place un régime militaire, dont la hiérarchie, favorable à la France, était formée et encadrée par l'armée française. Le Niger "accepta" alors les conditions financières dictées par Paris et AREVA. L'ex-puissance coloniale consentait à augmenter son aide publique à condition que le Niger investisse dans les programmes agricoles de développement. Mais cela nécessitait des investissements qui obligèrent le régime nigérien à contracter des prêts auprès de banques, notamment la Banque mondiale. Cela contribua finalement à augmenter la dette extérieure du pays (évaluée à 1,71 milliard de dollars en 2004). Quant à la souveraineté alimentaire, les ONG nigériennes estiment que le pays ne pourra pas y accéder tant que durera cette politique néo-coloniale.[44]

Puis, les méfaits de l'uranium sur la santé de la population commencèrent à se manifester: pollution de l'eau, exposition des travailleurs aux radiations, apparition de problèmes sociaux. Les mines d'Arlit, à ciel ouvert, et d'Akokan, souterraines, sont situées dans une zone désertique au Nord habitée majoritairement par les Touaregs. Le développement des activités minières, la construction d'infrastructures pour le logement et les soins aux mineurs qui perçoivent des salaires élevés comparativement aux revenus des populations locales, a attiré de nouveaux habitants à la recherche d'un travail ou simplement pour fuir la misère accentuée par l'accroissement de la désertification dans la zone. Les tensions entre communautés, l'accroissement de jeunes inactifs, l'apparition de la prostitution de jeunes filles attirées par les salaires des mineurs, ont entraîné des tensions de plus en plus vives (Chamaret 2007).

Les mineurs ont commencé à s'organiser et ont créé un syndicat puissant, le Syntramin (Syndicat national des travailleurs des mines). Leurs revendications touchent essentiellement aux conditions salariales. Ils estiment qu'avec la remontée du cours de l'uranium, les

[43] Intervention du CCFD au Forum Social Mondial 2007, http://s173659044.onlinehome.fr, visité en juillet 2009.

[44] www.ldh-france.org/IMG/pdf/H_L145_International_Guerre_de_l_uranium_au_Nord_Niger_.pdf, visité en juillet 2009.

entreprises doivent faire des efforts, comme ils pensent en avoir fait dans les années 1980 lors de la baisse du prix de l'uranium. Le syndicat reconnaît que les entreprises se sont beaucoup investies dans la sécurité au travail et que les résultats sont satisfaisants. En revanche, à la suite de travaux d'experts français, relayés par des ONG tel que Sherpa, les impacts sanitaires des activités minières sont devenus un des sujets essentiels de préoccupation de la population. "Des méfaits de l'uranium sont mis en évidence sur la santé de la population: deux ONG françaises[45] ont fait des mesures de radioactivité: l'eau est polluée, mais les habitants n'en ont pas d'autre; les normes de protection ne sont pas respectées et les travailleurs sont exposés aux radiations; les gaz radioactifs se répandent dans toute la zone".[46]

De son côté, AREVA prend des mesures dont les résultats sont déclarés "conformes aux normes ou à peine supérieurs à celles-ci", mais il a été rapporté qu'AREVA refuse toute contre expertise.[47] Le matériel de radioprotection est insuffisant et souvent hors d'usage. Les mineurs appréhendent aussi la fermeture des mines et l'avenir. Les deux hôpitaux de la ville—construits et gérés indirectement par AREVA—ne reconnaissent pas les maladies professionnelles dues à l'uranium, alors que se développent les cancers, les maladies respiratoires, le nombre d'enfants obèses du fait de la radioactivité. Des mesures faites dans les rues ont donné un taux de radioactivité dix fois supérieur aux normes. Tous les matériaux utilisés par la population sont contaminés.[48]

En mai 2006, a été organisée la première manifestation de l'histoire des mines au Niger. Entre 5 000 et 10 000 personnes à Arlit, selon les estimations, exigèrent la maîtrise de l'uranium par le Niger. En juillet 2007, le gouvernement nigérien retirait à AREVA le monopole de l'exploitation de l'uranium et faisait passer le prix du kilogramme d'uranium payé par AREVA de 42 euros à 61 euros jusqu'à fin 2007, avant la fixation d'une nouvelle tarification. Mais ce tarif est encore loin du prix sur le marché spot qui s'élevait alors à 192 euros (*Le Monde*, juillet 2007). En outre, le Niger a délivré 29 contrats de prospection de gisements d'uranium à neuf groupes étrangers.[49]

Fin juillet 2007, les tensions consécutives à ces décisions entre la France et le Niger ont conduit le Niger à expulser le directeur local d'AREVA, Dominique Pin, un ancien de la "cellule Afrique" de François Mitterrand,[50] accusé de soutenir les rebelles touaregs.

Ainsi, ces décisions pourraient faire d'AREVA, fleuron de la Françafrique, le symbole de la fin d'une époque, dans un pays indépendant depuis 1960, placé dernier dans le classement 2005 d'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Mais AREVA n'en restera pas là, car avec une production de 4 000 tonnes en 2006, le Niger représente plus de la moitié de la production totale du groupe. En dehors des traditionnelles oppositions à la filière nucléaire, aucune manifestation hostile à AREVA n'a eu lieu en France, l'opinion publique française étant persuadée qu'AREVA est une entreprise exemplaire. Cette image est soigneusement entretenue par la direction d'AREVA qui a lancé, par exemple, une grande campagne publicitaire à travers toute l'Europe en avril 2008, pour installer sa nouvelle signature: "AREVA, l'énergie au sens propre", déclinée en anglais en "AREVA, Pure energy".

Le secteur de la distribution de l'eau

Trois entreprises françaises interviennent principalement dans le monde dans le secteur de la distribution de l'eau: Suez environnement, Veolia environnement (ex Vivendi) et Saur, ex-filiale

[45] Sherpa et la CRIIRAD (*Le Monde* du 24 mai 2005).

[46] Rapport d'enquête Sherpa "Areva au Gabon et au Niger", 04 avril 2007 à propos du gaz radon.

[47] Intervention du CCFD au Forum social mondial 2007, http://s173659044.onlinehome.fr, visité en juillet 2009.

[48] Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité "Impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales de COGEMA-AREVA au Niger" CRIIRAD 0517/20 avril 2005.

[49] www.monde-diplomatique.fr/2008/06/BEDNIK/15976, visité en juillet 2009.

[50] *Le Monde* du 5 août 2007, p. 10.

de Bouygues, désormais possédée à 33 pour cent par Séché. Ces entreprises ont bénéficié du mouvement général de privatisation des services de l'eau. Leur cadre institutionnel est imprécis quant aux responsabilités en matière de maintenance et d'investissements, alors que le problème central reste celui du financement des investissements.[51]

En 1989, le nouveau gouvernement militaire de la Guinée Conakry a créé une nouvelle société nationale, la SONEG (Société nationale des eaux de Guinée). Les compagnies privées furent invitées à faire des offres pour un accord de concession pour l'exploitation et la gestion du service des eaux dans 17 centres urbains. Le marché fut attribué à un consortium conduit par Saur et Vivendi (devenu Veolia en 2003), qui mirent sur pied la Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (SEEG). Celle-ci se chargeait donc de l'exploitation et de la gestion des installations existantes, mais aussi de la facturation et du recouvrement dans les 17 centres urbains. Au bout de quelques années, la qualité de l'eau s'est améliorée, la proportion de consommateurs dotés d'un compteur en état de marche est passée de 5 à 98 pour cent et les mauvais payeurs se voyaient couper l'eau, le prix fixé par la SEEG ayant considérablement augmenté (de 0,12 dollar le mètre cube en 1989 à 0,83 dollar en 1996).

Prenant prétexte du non paiement des gros consommateurs que sont les ministères, la SEEG ne versait pas les sommes dues au gouvernement pour la location des infrastructures existantes. C'est ainsi qu'en 1996, les bénéfices de la SEEG ont atteint 3,2 milliards de dollars, à la grande satisfaction des actionnaires de ces entreprises privées, tandis que la même année, la SONEG, société de l'Etat guinéen enregistrait un déficit de 4,1 milliards de dollars. Cette situation a été rendue possible en raison notamment des relations floues entre les trois acteurs principaux que sont le gouvernement, la société nationale et l'entreprise privée. Le gouvernement et la SONEG n'avaient ainsi aucune information sur les comptes du consortium Saur-Vivendi, qui fixait comme il l'entendait le prix de l'eau, un des plus élevés en Afrique.[52]

La situation ne s'est guère améliorée depuis et dans la capitale de la Basse Guinée, Kindia, située à 135 kilomètres de Conakry, la "population manque d'eau potable depuis belle lurette…La station de pompage construite par la coopération italienne en 1975 est dans un état de délabrement total. Les citadins du Kania s'alimentent en eau infestée de microbes agent porteur de la fièvre typhoïde…. Que même dans la capitale du pays, Conakry, nombreux sont les quartiers qui ne sont pas encore desservis en eau potable…."[53]. L'exemple de la Guinée n'est pas un cas unique.

En Côte d'Ivoire, devenue indépendante en 1960, le groupe français Saur avait obtenu l'année précédente le contrat de concession pour la distribution de l'eau à Abidjan. Dès le 27 septembre 1960, la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI)[54] se substituait à la maison mère, la Saur, qui reste le principal actionnaire. Cantonnée autour de la capitale, la SODECI a connu un grand essor en 1973, suite au programme de l'hydraulique national. Un contrat de concession de vingt ans liait la société et l'Etat. Il a été renouvelé en décembre 1987 et arrive donc à échéance à la fin de l'année 2007. Selon le journal ivoirien "Soir Info" (17 août 2007), "la SODECI offre à la Côte d'Ivoire un service public de l'eau potable moderne, capable de faire face dans de bonnes conditions à la forte croissance de la demande et ce, tout en africanisant le plus rapidement possible le management de la société". La réalité sur le territoire semble bien différente. La presse ivoirienne se fait l'écho de nombreuses plaintes de la population contre les difficultés d'approvisionnement en eau.[55]

[51] La majorité des Etats africains possèdent un système d'alimentation en eau potable en mauvais état et incapable de répondre aux besoins de leur population. Pour envisager son amélioration, des investissements sont indispensables et la majorité de ces Etats ne disposent pas des moyens nécessaires, notamment ceux qui ont connu des guerres ou qui sont gouvernés par des pouvoirs corrompus. Les instances financières internationales telle que la Banque mondiale ont parfois parrainé des projets destinés à améliorer l'alimentation en eau potable de ces pays. Mais les résultats dans ce cas furent décevants car les compétences techniques faisaient défaut. www.citizen.org/cmep/Water/cmep_Water/reports/ghana/articles.cfm?ID=10344, visité en juillet 2009.

[52] "La privatisation de l'eau en Afrique", ATTAC France, 19 novembre 2001, www.france.attac.org/spip.php?article458, visité en juillet 2009.

[53] *Guinéenews* , 17 mai 2004, article de Abdoulaye Youlaké Camara.

[54] www.sodeci.com, visité en juillet 2009.

[55] *Le Temps*, 19 juillet 2007: "A propos de la ville d'Abobo Sagbé qui manque d'eau".

Cela semble être le cas dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. Ainsi, le site de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest[56] indique: "Qu'il s'agisse du Niger, du Tchad ou du Sénégal, la gestion du service de l'eau, comme celle de tant d'autres services sociaux, est aujourd'hui confiée à des multinationales plus préoccupées à faire des bénéfices qu'à satisfaire les attentes des populations". Au Niger, il semble que l'accès des populations pauvres à l'eau potable soit plus difficile en raison de la hausse des coûts depuis la reprise de la Société Nationale des eaux par Vivendi international. Le constat est le même au Tchad où les populations sont contraintes de se rabattre sur les forages et les puits, même dans la capitale N'Djamena. Au Sénégal la situation est identique.

Devant ce constat, Boubacar Diop, membre du Conseil national des ONG africaines pour le développement (CONGAD), préconise le maintien de la lutte pour contraindre les décideurs politiques africains à abandonner les politiques de privatisation en cours, estimant que "l'eau comme l'électricité sont des instruments de souveraineté nationale". En France, les ONG sont sensibles à cette réalité et se mobilisent. Ainsi, lors du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Mexico en mars 2006, une trentaine d'entre elles ont lancé un appel diffusé le 8 mars 2006,[57] puis certaines d'entre elles ont organisé un forum alternatif ("side event"), dans la banlieue parisienne à Montreuil, mêlant des acteurs du forum officiel et des acteurs impliqués dans des évènements alternatifs pour démontrer qu'un accès à l'eau pour tous ne peut se faire sans un service public fort. Mais la déclaration ministérielle publiée à l'issue du Forum officiel ne propose aucune mesure concrète susceptible de régler le problème. Les ONG considèrent que le Conseil mondial de l'eau, à l'initiative du Forum mondial, est là pour promouvoir la gestion de l'eau par le secteur privé, et qu'il n'y a eu aucune évaluation sérieuse de la politique de privatisation de l'eau.

Enfin, il faut mentionner l'affaire Suez en Argentine, qui constitue un véritable cas d'école.

Depuis 1993, la société privée Aguas Argentinas, dont la Lyonnaise des Eaux (groupe Suez) est l'actionnaire de référence, détenait la concession des services de l'eau et d'assainissement couvrant Buenos Aires et dix-sept districts de sa banlieue. Cette société a été l'objet de fortes contestations de la société civile, les usagers protestant principalement contre le coût de la connexion à l'eau et le tarif des consommations. De nombreuses études de spécialistes ont également dénoncé le non-respect des conditions contractuelles de la concession: de 1993 à 1998,[58] les investissements accusaient un retard de 746 millions de pesos sur 1,3 millions prévus; sur les 1 330 000 habitants supplémentaires qui devaient être desservis en eau potable, 53 pour cent ne l'étaient toujours pas à la fin de la période. Enfin, 112 000 habitants bénéficiaient d'un service en assainissement au lieu des 929 000 prévus. Les tarifs qui ne devaient pas augmenter pendant les dix premières années enregistrèrent, de 1993 à 2001, une hausse de 45 pour cent. Excédé par les comportements d'Aguas Argentinas, le gouvernement argentin a fini par résilier le contrat de concession en mars 2006. L'ensemble des actifs a été confisqué et les moyens de la concession ainsi que l'ensemble du personnel ont été repris par une société d'Etat dénommée Aysa.

La mobilisation citoyenne pour l'accès à l'eau existe bien en France, mais elle est globale et ne touche pas les firmes françaises de distribution. En effet, les ONG reconnaissent qu'il est difficile de faire passer une information simple sur les responsabilités de chacun alors que ces firmes exercent une contre-information efficace en mettant en valeur leur contribution

Le Nouveau Réveil , 1 août 2007: "Ville d'Alépé privée d'eau courante".

Soir Info, 11 juillet 2007: "Le directeur régional de la SODECI, demande à la population d'Akoupé d'être indulgente face aux manques répétés d'eau, car elles sont dues aux coupures d'électricité…".

Fraternité Matin, 26 mars 2007: "L'ouest ivoirien privé d'eau…à cause d'une faible pluviométrie et à l'incapacité de la SODECI de les fournir en eau. Ses installations sont tombées en désuétude depuis le début du conflit armé en 2002".

[56] www.panos-ao.org/ipao/spip.php?article2741&imp=1, visité en juillet 2009.

[57] www.amisdelaterre.org/Appel-d-associations-francaises-a.html, visité en juillet 2009.

[58] http://web.ifrance.com/actu/economie/36168, 02 octobre 2006, visité en juillet 2009.

essentielle à la vie des populations et apparaissent aux yeux de l'opinion comme des bienfaitrices de l'humanité.

Total

Le groupe pétrolier Total, désormais seul groupe français dans le secteur depuis la fusion en 2000 de TotalFina et de Elf, affiche une volonté d'être une entreprise socialement responsable. Il adhère aux principes des grands textes substantiels (Déclaration universelle des droits de l'homme, principales conventions de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, etc.). Total s'est doté d'un code de conduite et d'une charte sécurité-environnement-qualité. Un comité d'éthique a été institué en 2001 avec pour mission principale de diffuser le code de conduite aux salariés. Le système de management environnemental repose sur la norme ISO 14001 ou sur le règlement européen EMAS (Eco-Management Audit Scheme). Total a adhéré à l'Initiative sur la transparence des industries extractives lancée en 2002 mais ne participe pas à la campagne "Publiez ce que vous payez".[59]

Malgré ces dispositifs et ses engagements, le groupe fait l'objet de nombreuses critiques. En matière de sécurité, bien que tout le personnel soit censé suivre une formation, ces efforts n'ont pas empêché deux très graves accidents (l'usine AZF de Toulouse et un site dans le Michigan) occasionnant des pertes humaines (dix morts à Toulouse et trois à Riverview au Michigan),[60] dans lesquels la responsabilité de la direction est engagée. En matière de santé au travail, on relève que, pour un groupe de cette importance (plus de 120 000 salariés), on ne compterait que sept cliniques et 33 infirmeries, ce qui semble insuffisant au regard du nombre de pays en développement dans lequel le groupe est implanté. Enfin, en matière de transport, bien que Total ne soit pas directement impliqué dans le naufrage de l'Erika, sa responsabilité a néanmoins été mise en cause.[61]

La protection de l'environnement est devenue une préoccupation dans le groupe depuis qu'il a compris que ses performances dans ce domaine faisaient l'objet d'une attention particulière de la part d'un public large, dont la communauté financière. Depuis 2000, il publie un rapport annuel environnement-sécurité et a créé une charte sécurité-environnement-qualité.[62] Les observateurs (notamment le Centre français d'information sur les entreprises—CFIE) notent que les dix principes de la charte sont assez vagues et que, de manière générale, le groupe est surtout préoccupé par la qualité de l'environnement dans les pays développés et se contente de dire qu'il veille à apporter des solutions adaptées aux besoins des pays en développement. Depuis le naufrage de l'Erika, il veille à la prévention des accidents maritimes notamment en soumettant l'affrètement des navires à des règles plus strictes et en durcissant les procédures internes de contrôle.

En matière de transparence, Total est sévèrement jugé par le collectif d'ONG qui anime la campagne "Publiez ce que vous payez", puisqu'il est classé 21ème sur 24 des sociétés pétrolières notées. Total mène, comme la plupart des groupes pétroliers, de nombreuses activités de mécénat auprès des populations du Sud, dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et du soutien aux économies locales (infrastructures médicales, écoles, assainissement de villages, etc.) et compte dans plusieurs pays des partenariats avec des associations locales pour protéger la nature et la biodiversité. Mais le groupe reste sous le feu de la critique en ce qui concerne ses émissions atmosphériques dans ces pays où les législations environnementales sont faibles (notamment CO_2 et SO_2) et ses relations avec les communautés locales font l'objet de critiques sévères: redevances qui bénéficient plus aux dirigeants qu'aux populations et soutiens tacites aux régimes dictatoriaux.[63]

[59] www.eitransparency.org, visité en juillet 2009. Site du CRID: www.crid.asso.fr/spip.php?breve13, visité en juillet 2009.

[60] www.total.com/static/fr/medias/topic517/TFE_2001_rap_env_sec_5securite_sante_fr.pdf, visité en juillet 2009.

[61] www.planetenergie.org/spip/spip.php?article824, visité en juillet 2009.

[62] www.total.com/static/fr/medias/topic1493/Total_2003_charte_securite_fr.pdf, visité en juillet 2009.

[63] Verschave 1999.

Ce sont ces deux aspects qui lui ont valu d'être mis sur la sellette en 1999 à l'occasion d'une enquête parlementaire par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le rôle des compagnies pétrolières. Dans son rapport, la commission souligne qu'elle n'a pu obtenir toutes les informations qu'elle aurait souhaitées, notamment sur les dossiers brûlants des activités de Total en Birmanie et de Elf au Congo-Brazzaville et au Tchad. Retraçant l'historique des rapports étroits entre l'Etat et les compagnies pétrolières, le rapport mettait le doigt sur les "dérives" générées par ce système: opacité des systèmes de prise de décision, commissions occultes, rétrocessions de commissions à des partis politiques et des particuliers, influence des compagnies sur la politique étrangère de la France, financement de groupes armés, circuits de corruption, etc.

Garant de la sécurité d'approvisionnement en pétrole, l'Etat français a, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, noué un rapport particulier avec les compagnies françaises fondé sur la confusion de l'intérêt général et de leur intérêt particulier. Dans son livre *Affaire Elf, affaire d'Etat*, Loïk Le Floch-Prigent, ancien PDG, condamné pour détournement de fonds, écrivait:

> Elf n'est pas seulement une société pétrolière, c'est une diplomatie parallèle destinée à garder le contrôle sur un certain nombre d'Etats africains, surtout au moment clé de la décolonisation….Il s'agit également d'un prolongement de l'Etat, afin que la politique africaine soit bien conforme aux intérêts du pays. Disons que le président d'Elf est à la fois le président d'une société pétrolière et ministre *bis* de la Coopération. Et c'est justement parce que cette société avait un objet politique et diplomatique en Afrique qu'elle a de tout temps financé les services secrets" (cité par Harel 2007).

Même si, aujourd'hui, l'opacité des relations entre Total et l'Etat tend à être battue en brèche par l'intervention de la justice, relayée par les médias (affaire Elf), Total se comporte encore comme une société invulnérable bénéficiant d'une légitimité incontestable due à son statut de garant des livraisons de pétrole à la France. Le rapport parlementaire appelait de ses vœux l'organisation d'un contre-poids à la puissance des grands groupes pétroliers par un dialogue avec les associations de défense des droits de l'homme et de l'environnement et la limitation des condamnations pour recours au boycott qui entravent considérablement les appels au boycott des compagnies en France.

De fait, une vigoureuse campagne a été menée il y a une dizaine d'années contre Elf et son rôle dans la "Françafrique" (Joly et Beccaria 2004). En réaction, l'entreprise a attaqué les ONG en justice, non sur le fond de l'affaire, mais pour détournement de son logo commercial. Des militants du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) et le député Vert, Noël Mamère, avaient acheté symboliquement des actions Elf, qui leur ont permis de participer à l'assemblée générale des actionnaires, où ils se sont fait huer, mais où ils ont pu poser quelques questions gênantes sur les pratiques de la firme. Cette campagne a associé des ONG et des syndicats d'Elf.

Dans la cinquième édition de son rapport sociétal et environnemental de 2006 "Notre énergie en partage",[64] le président du Conseil d'Administration, Thierry Desmarest, déclarait dans l'avant-propos que "Total peut se prévaloir des résultats déjà obtenus et des améliorations en cours dans les différents domaines couverts par notre responsabilité sociale d'entreprise." En parcourant les 92 pages du document, on trouve toute une liste d'actions financées par la firme en faveur de l'environnement ou des populations locales. Citons par exemple l'Angola, où Total exploite le champ pétrolifère de Dalia au large des côtes, depuis décembre 2006, avec une production prévue de 240 000 barils par jour: "Total participe au développement communautaire en concertation avec le gouvernement et les institutions locales…En association avec les ONG angolaises Agrisud et Okutiuka, Total finance des projets agricoles autour de Luanda ou dans les zones de reconstruction nationale…." Mais le rapport ne souffle pas mot des raisons de cette reconstruction. Celle-ci fait suite à la longue guerre civile entre le

[64] "Notre énergie en partage. 2006. Rapport sociétal et environnemental", p. 1 cf. www.total.com, visité en juillet 2009.

Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) et l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) qui a ravagé le pays depuis son indépendance acquise en 1975, et la mort du leader de l'UNITA, Jonas Savimbi en février 2002, faisant plus d'un million et demi de morts. A l'époque, Elf "a financé comme au Congo Brazzaville, les deux camps. Le bras droit de Loïk Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, a ainsi versé 16 à 20 millions de dollars à l'UNITA de Jonas Savimbi avant les élections de 1992" (Harel, 2007:189). Les commissions occultes, versées par Elf, aux deux belligérants leur ont permis d'acheter des armes et de détruire le pays, que l'on doit reconstruire aujourd'hui.

Les ONG françaises restent pour la plupart dépourvues face à une telle puissance financière et médiatique. Elles poursuivent un travail de sensibilisation de l'opinion, mènent des enquêtes sur le terrain, interpellent les entreprises et l'Etat. Ainsi, Les Amis de la Terre-France a engagé une action contre la future exploitation du gisement pétrolier Kashagan (1,5 million de barils par jour) découvert au Kazakhstan afin d'éviter la catastrophe environnementale et sociale qui, selon elle, se prépare avec la réalisation de ce projet dont les conséquences ont déjà commencé à se faire sentir. Reçu en décembre 2007 par la direction de Total, par le Ministère des finances et l'une des banques qui finance le projet (BNP–Paribas), le responsable du suivi de la campagne, Gwenaelle Wasse, reconnaît que les contacts entre son organisation et les syndicats de Total sont difficiles. Le syndicat CGT de Total se refuse à mettre en cause la politique de la firme, considérant que celle-ci représente un fleuron de l'industrie française. Quant au gouvernement français actuel, il compte comme Ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner, l'auteur d'un audit (payé par Total) lavant la firme de tout soupçon de complicité de travail forcé en Birmanie,[65] celui-ci a pris ouvertement la défense de Total lors d'une conférence de presse à Bangkok (*Le Monde*, 30 octobre 2007).

Le secteur de l'exploitation forestière en Afrique

Les deux principales sociétés françaises qui exploitent le bois en Afrique sont Rougier et Pasquet. Rougier annonce pour son premier semestre 2007 un résultat net total de 7,9 millions d'euros, soit plus 131 pour cent par rapport au premier semestre 2006. Dans son rapport, la société signale le démarrage d'une nouvelle unité de sciage à Mévang au Gabon qui s'ajoute à ses implantations au Congo et au Cameroun.[66] De son côté, la holding Pasquet annonçait pour 2005 un résultat net de 535 000 euros pour un chiffre d'affaires de 2 138 millions d'euros.

Les forêts de l'ensemble du Bassin du Congo appartiennent quasiment exclusivement aux Etats qui ont mis en place des systèmes de concession pour exploiter leurs ressources naturelles. Ce schéma est directement hérité du début du 20ème siècle où la puissance coloniale exploitait les vastes massifs de forêts africains en accordant des droits d'exploitation à des entreprises privées de son pays d'origine. Jusqu'aux années 1990, l'attribution de permis forestiers s'effectuait "de gré à gré", suivant une logique clientéliste bien établie. A l'époque, les redevances de superficie étaient très basses voire inexistantes. Il ne faut pas non plus oublier que de nombreux droits d'exploitation avaient été attribués lors de la période de conflits qui régnait dans ce pays en échange d'armes destinées aux différents belligérants.

Depuis, sous la pression des organisations de défense de l'environnement, les institutions financières internationales ont mis en place un certain nombre de réformes. Le Code forestier imposé par la Banque mondiale en 2002 stipule que 40 pour cent de la taxe de superficie doit être redistribuée aux autorités locales pour la réalisation d'infrastructures de base d'intérêt communautaire. Il faut aussi rappeler que les pays d'Afrique centrale refusent de ratifier la convention 169 de l'OIT,[67] qui affirme que les droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés. Il ne faut donc pas s'étonner que les bénéfices de cette taxe appelée Redevance forestière annuelle (RFA) ne

[65] www.rue89.com/2009/08/14/sanctions-contre-la-junte-birmane-le-bal-des-faux-culs, visité en juillet 2009.

[66] www.rougier.fr/uploads/media/Rapport_2007_06.pdf, visité en juillet 2009.

[67] www.ilo.org/ilolex/english/convdisp1.htm, visité en juillet 2009; www.ilo.org/indigenous/Aboutus/PRO169/lang--fr/index.htm, visité en juillet 2009.

profitent pas aux populations concernées. Par ailleurs, il semblerait que de nombreuses sociétés omettent de payer leurs taxes. Une liste du Ministère des finances de la République Démocratique du Congo datant de 2005 révèle que 45 pour cent des taxes de superficie relatives à l'année précédente n'avaient pas été payées par les sociétés forestières. L'exemple de la ville camerounaise de Yokadouma, située près de la frontière centrafricaine est tout à fait explicite.

> Le budget municipal annuel s'y élève à plus de 1,6 millions d'euros. C'est la ville la plus 'riche' du pays après la capitale Yaoundé. Et pourtant, les habitants attendent toujours la construction d'infrastructures de base, la réparation des routes ou l'arrivée de la fée électricité dans les quartiers les plus pauvres. La misère est encore plus criante dans les zones rurales. Pour toute manne, les petits villages en torchis qui bordent les routes ne semblent récolter que les torrents de boue rouge dont les grumiers, ces énormes camions qui servent au transport des troncs, les aspergent au passage.[68]

Le Cameroun est souvent cité comme un précurseur en matière de progrès dans l'exploitation forestière.[69] Depuis 1994, la législation camerounaise autorise les populations locales à faire valoir leur droit d'usufruit sur les terrains qu'elles occupent depuis toujours en demandant l'attribution d'une forêt communautaire. Les arbres doivent y être abattus de façon artisanale et dans une optique durable. Pourtant, dans ce pays miné par la corruption, selon tous les rapports de l'association Survie,[70] on continue à abattre des arbres au mépris de tout respect de l'environnement ou du respect des populations locales. Il en est ainsi du moabi, arbre sacré et nourricier pour les pygmées Bakas. L'huile qui en est extraite sert aussi bien à la cuisine qu'aux soins du corps. Mais le moabi se regénére mal car il n'est mature que vers 50 ans et ne produit des fruits qu'une fois tous les trois ans seulement. Lorsque des villageois, moyennant une faible rétribution par rapport au prix du bois, abattent un tel arbre, ils risquent une amende. Par contre, la société forestière qui leur a acheté les arbres ne sera pas inquiétée. Le site Internet de la société Rougier présente une fiche sur le moabi indiquant que c'est un bois dur, rouge-brun rosé, qui a une bonne durabilité naturelle et qu'il pourra être utilisé pour en faire des escaliers, de l'ameublement ou pour des revêtements extérieurs. Le site indique que ce bois vient du Gabon et du Cameroun, mais n'informe guère sur les pygmées Bakas et sur les conséquences de la déforestation sur ces populations. L'autre grande société française du secteur forestier est Pallisco (Menuiserie Pasquet). Présente au Cameroun depuis 30 ans, elle exploite tout autant le moabi.

Les chefs d'Etat français se font les ardents défenseurs de la forêt et le proclament haut et fort lors de leurs déplacements en Afrique.[71] Ainsi, le 5 février 2005, le Président Jacques Chirac, lors de son discours à l'occasion de l'ouverture du 2ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, s'est montré conscient de l'urgence du problème: "La protection des forêts ne peut pas attendre. Elle doit s'appuyer sur des réalisations concrètes qui concilient la conservation des espaces les plus remarquables et l'exploitation durable du bois". Le Président Nicolas Sarkozy, lors de son premier déplacement en Afrique après son élection, a tenu à se rendre avec son hôte, le Président Omar Bongo, dans la forêt de la Mondah, près de la capitale gabonaise, pour montrer l'importance qu'il attache à ce problème. Lors du point de presse du 27 juillet 2007, il a déclaré notamment:

[68] www.ekwo.org/cameroun.php3, visité en juillet 2009.

[69] *Le Monde Diplomatique* de juillet 2006:"L'Afrique et ses matières premières. Enjeux méconnus de l'économie du bois", Alain Karsenty, chercheur au Cirad.

[70] http://survie.org, visité en juillet 2009.

[71] Cela dans un contexte où le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé en séance plénière de proclamer 2011 l'Année internationale des forêts. Cette préoccupation se justifie à la suite des différentes sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts qui ont constaté que "le déboisement et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. Dans les années 1990, le taux de déforestation était estimé à 14,6 millions d'hectares par an". En mars 2007, le comité des forêts de la FAO, a estimé dans son rapport, que la situation est particulièrement préoccupante sur le continent africain où "les forêts et la population souffrent de méthodes d'exploitation menant à la destruction et au gaspillage…" L'Afrique concentre la moitié de la déforestation. Les pressions combinées de l'industrie du bois et de l'exploitation agricole sur brûlis ont amputé le continent de 9 pour cent de sa surface forestière entre 1990 et 2005.

> "Le Gabon a une réserve extraordinairement importante pour la planète, c'est la forêt, puisque le Gabon fait partie du bassin du Congo. Et sur le bassin du Congo existe la deuxième forêt du monde après la forêt amazonienne. Cela représente un potentiel de consommation de gaz à effet de serre extraordinaire. La seule forêt gabonaise consomme chaque année quatre fois plus de gaz à effet de serre que n'en produit toute la France. Nous devons donc aider nos amis gabonais à entretenir, à exploiter écologiquement, j'allais dire durablement, cette forêt qui est une richesse pour le monde…A mes yeux, la matière première la plus importante pour l'Afrique est la forêt…Il ne faut pas laisser piller la forêt africaine, il faut l'entretenir".

Le Président Nicolas Sarkozy annonçait alors qu'il proposait de transformer 50 millions d'euros de la dette en investissement dans la forêt gabonaise. Il a même ajouté: "Je souhaite, d'ailleurs, que les pays européens soient beaucoup plus sévères avec les fournisseurs illégaux de bois car je ne veux pas que l'on pille la forêt africaine. Elle doit être respectée parce que c'est un élément essentiel de l'équilibre du monde."[72] Mais la réalité est plus complexe. Ainsi, le WWF déclare que:

> la France s'approvisionne en effet auprès de pays dont les volumes de bois illégal sont importants: 47% du bois est exploité illégalement au Brésil, 73% en Indonésie, 50% au Cameroun…. Aucun des grands bassins de production de bois tropicaux ne fait malheureusement exception. Ces chiffres sont certainement en deçà du véritable flux de bois tropicaux en France.

Particulièrement actifs en France sur le thème de la déforestation, Les amis de la Terre-France mènent depuis 2005 une campagne "Moabi: arbre de vie ou de profit" pour sensibiliser les entreprises et les consommateurs français. En mai 2006, elle félicitait l'entreprise Saint Maclou qui venait d'annoncer qu'elle ne commercialiserait plus de moabi.[73] Déjà en mars 2002, les Amis de la Terre avaient déposé plainte avec sept agriculteurs camerounais contre la société de droit camerounais (SFID) et sa maison mère, la société Rougier SA, du chef de destruction de biens appartenant à autrui, faux et usage de faux, escroquerie, recel et corruption de fonctionnaire. L'objectif était de dénoncer un délit de corruption de la filiale camerounaise, dans le cadre de l'importation de bois illégal. Mais le 13 février 2004, la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris rendait un arrêt confirmant l'ordonnance d'irrecevabilité de la plainte. L'ONG commentait ainsi cette décision:

> Les obstacles juridiques opposés à cette plainte qui constituait une première en France posent de manière criante l'inadaptation des dispositions du droit français avec la réalité de la mondialisation, les défis qu'elle pose et les nouvelles formes d'impunité qu'elle génère. Certaines dispositions juridiques nationales archaïques et la lecture qui en est faite, handicapent sérieusement la lutte contre l'impunité dont peuvent bénéficier certaines entreprises multinationales responsables d'infractions commises dans les pays du Sud et privent les victimes de la possibilité d'obtenir réparation.[74]

D'autres ONG agissent également sur ces questions, avec d'autres méthodes. C'est le cas de Greenpeace, dont 13 militants se sont attachés, le 4 juillet 2007, au pied et au sommet des grues du port autonome de La Rochelle-Pallice pour empêcher le déchargement de bois en provenance de la République démocratique du Congo. Le 29 août 2007, Greenpeace demandait à la France, au lendemain d'une visite très médiatisée du président Nicolas Sarkozy à la forêt gabonaise de la Mondah, d'intervenir auprès de la Société financière internationale (SFI), institution faisant partie du groupe Banque mondiale, pour cesser de financer OLAM international, groupe basé à Singapour, lourdement impliqué dans le commerce de bois

[72] Point presse du Président Nicolas Sarkozy, Libreville, 27 juillet 2007.

[73] www.amisdelaterre.org/La-societe-francaise-Pallisco.html, visité en juillet 2009.

[74] Frédéric Castell, Amis de la Terre et Maître William Bourdon, avocat des plaignants. Voir, par exemple, la plainte déposée par sept agriculteurs camerounais et l'ONG Amis de la Terre à l'encontre des dirigeants de la société de droit camerounais, SFID, et de sa maison mère Rougier SA (www.amisdelaterre.org/-Affaire-Rougier-les-Amis-de-la-.html, visité le 7 août 2009).

illégal.[75] Le WWF a également mené une vaste campagne en 2006 intitulée "Je dis non au bois illégal". Il a passé au crible douze grandes enseignes françaises distribuant du mobilier de jardin évaluant le pourcentage de produits certifiés FSC (Forest Stewardship Council).[76]

Aujourd'hui, en effet, la solution au problème de la déforestation semble être du côté de la certification. Jusqu'à la fin des années 1980, face à l'ampleur de la déforestation en zone tropicale, les ONG de protection de l'environnement ont prôné le boycott des bois tropicaux. Mais au début des années 1990, sous l'impulsion notamment du Sommet de la Terre à Rio en 1992, une nouvelle solution a été proposée: l'éco-certification. En 1993, 136 organisations issues de 26 pays ont ainsi mis en place le label FSC[77] destiné à certifier l'exploitation du bois selon des critères écologiques.

Ce concept a tellement fait l'unanimité que tous les acteurs concernés veulent se l'approprier:

- les ONG, car il est le plus exigeant et représente actuellement la meilleure garantie pour une gestion durable de la forêt. Le WWF évalue ainsi les distributeurs selon le pourcentage de produits certifiés FSC;
- les entreprises qui veulent obtenir un maximum de ces certificats destinés à rehausser leur image de marque dans un marché où les clients sont de plus en plus sensibles au respect de l'environnement.

Ainsi, lors de l'annonce "des remarquables performances du premier semestre 2007" la société Rougier déclarait sur son site:[78]

> Rougier poursuit la mutation de ses méthodes de travail pour atteindre le meilleur niveau de bonne gestion environnementale. Les différentes certifications internationales atteintes ou en cours d'obtention sont la preuve de la reconnaissance de la politique suivie. La préférence du marché pour les produits légaux certifiés constitue l'un des leviers de développement du Groupe.

Rougier met également en valeur sur son site ses collaborations avec des ONG locales:[79] protocole d'Accord entre Wildlife Conservation Society–Gabon (WCS) et Rougier Gabon du 16 mai 2003, protocole d'Accord du 24 novembre 2006 avec WWF–Gabon, soutien logistique à Coopération Action Sans Frontières (CASF) au Cameroun, projet de convention-cadre avec le WCS au Congo. Toutes ces initiatives sont surtout centrées sur la préservation de la faune.

On est donc dans un contexte particulier, où les citoyens français, alertés par un certain nombre de signaux, très médiatisés, sur la planète en danger, sont de plus en plus sensibles au respect de l'environnement et de la forêt notamment. Les entreprises ont intégré les aspirations des consommateurs et tentent d'y répondre en mettant en valeur des actions susceptibles de convaincre le consommateur, qu'elles font aussi un effort pour satisfaire le client. Nous avons vu que les pratiques, la corruption, les difficiles contrôles sur le terrain ne sont pas toujours en adéquation avec le discours "vert" de ces entreprises. Mais elles doivent également satisfaire les appétits des actionnaires qui, malgré leur début d'exigence sur le respect de l'environnement, regardent surtout si leur argent fructifie.

Aujourd'hui, l'éco-certification, comme d'autres dispositifs de la RSE, est devenue un marché et des dérives existent. C'est ce qui s'est passé au Cameroun où le FSC a retiré à la société française Eurocertifor (une filiale du groupe Bureau Veritas Quality International/BVQI), en février

[75] www.olamonline.com/home/home.asp, visité en juillet 2009.

[76] www.wwf.fr/s-informer/campagnes/je-dis-non-au-bois-illegal, visité en juillet 2009.

[77] www.canopees.org/fsc_qc/fr/principes.html, visité en juillet 2009.

[78] www.rougier.fr/certification_rougier.html?&L=http%3A%2F%2Fwww.wampcompany.cz%2Fobchod%2Fipim%2Fqucu%2F, visité en juillet 2009.

[79] www.rougier.fr/index.php?id=39, visité en juillet 2009.

2007,[80] le droit de délivrer son label de bonne conduite environnementale aux entreprises forestières installées au Cameroun. Cette décision est intervenue en raison de la polémique suscitée par l'attribution en décembre 2005, à la suite d'un audit réalisé par Eurocertifor, de la certification du FSC à la société à capitaux néerlandais Wijma pour un permis de 36 000 hectares situés dans le sud-ouest du Cameroun. Des ONG de défense de l'environnement (Greenpeace, Amis de la Terre-France, ainsi que l'ONG camerounaise Centre pour l'environnement et le développement) se sont élevées contre l'attribution de ce certificat de bonne conduite écologique, le premier délivré en Afrique, en estimant que la société Wijma n'en respectait pas certains critères, notamment en matière d'interdiction du braconnage, de délimitation des parcelles à couper ou de protection sociale des salariés. Leurs critiques avaient obligé le FSC à faire en urgence, en juin 2006, un audit qui avait aussi conclu que Wijma "ne respectait pas toutes les exigences requises par la certification". La suspension annoncée laisse à Eurocertifor un délai de douze mois pour se conformer aux exigences du FSC, sous réserve de perdre définitivement le droit d'accorder le label, selon les organisations "vertes".[81]

Les citoyens français soutiennent les campagnes pour la défense de la forêt, quand ils sont sollicités, mais bien peu connaissent le label FSC. Ils ne voient souvent que les publicités affichées par les marchands de bois qui se prétendent toutes soucieuses de l'environnement et ils sont aussi attentifs au bas prix du bois proposé. Dernier exemple récent: lors de la visite du Président Nicolas Sarkozy au Gabon, la construction d'un barrage hydro-électrique sur les chutes Kongou n'a pas été évoquée ainsi que le risque de construction du nouvel aéroport de Libreville dans la forêt de la Mondah, où les deux Présidents ont tenu leur discours en juillet 2007. Quant à un autre grand ami de la France, le Président Paul Biya, il a invité les sociétés chinoises à venir investir au Cameroun dans les secteurs des hydrocarbures, des minerais et du bois.[82] Il est probable que les sociétés chinoises ne chercheront pas à obtenir le label FSC et que les moabis, arbres sacrés pour les pygmées Bakas, continueront à être abattus.

Réflexion sur les limites et le potentiel de l'influence de la société civile en France sur la RSE

Comme nous avons pu le constater grâce aux quatre études de cas présentées auparavant, on assiste à une faible mobilisation de la société civile pour dénoncer les mauvaises pratiques des multinationales françaises à l'étranger. Ces multinationales, qui par leurs pratiques portent souvent une lourde responsabilité dans les situations qui font l'objet de campagnes, sont très rarement, sinon jamais citées ou mises en cause par les ONG françaises. Ainsi par exemple, en mars 2005, une vaste campagne a été menée à l'initiative du CRID,[83] regroupant de nombreuses ONG, afin d'interpeller les pouvoirs publics aux niveaux français et international sur le thème de l'eau potable et de l'assainissement en vue de la 13ème Session de la Commission du développement durable qui s'est tenue aux Nations Unies du 11 au 22 avril 2005. Le texte d'appel cite l'Etat, les pouvoirs publics et préconise une concertation entre tous les acteurs, mais jamais il ne met en cause directement des entreprises, comme s'il ne s'agissait pas d'acteurs essentiels.

Pourtant, la société civile française n'est pas indifférente aux actions humanitaires ou de solidarité. Les "restaurants du cœur", réouverts chaque hiver, les manifestations de soutien aux sans logis ou aux élèves étrangers menacés d'expulsion mobilisent de larges couches de la population. De même le parrainage d'un enfant lointain, le soutien financier aux victimes du tsunami ou d'une autre catastrophe naturelle témoignent de la générosité de la société française.

[80] www.izf.net, *Actualité Cameroun*, selon l'AFP, visité en juillet 2009.

[81] www.fsc-watch.org/archives/2006/11/05/Cameroon__Wijma_still_certified__as_official_observer_finds_new_illegalities, visité en juillet 2009.

[82] www.izf.net/pages/cameroun2007sauv/16199, visité en juillet 2009.

[83] Le Centre de recherche et d'information sur le développement (CRID) a été fondé en 1976. Il regroupe 55 associations de solidarité internationale. Les membres du CRID représentent en France un réseau de 7 500 groupes locaux et rassemblent 180 000 bénévoles. Cf. www.crid.asso.fr, visité en juillet 2009.

C'est aussi le cas en ce qui concerne certains thèmes que nous avons évoqués, tels que l'accès à l'eau potable ou la déforestation. Si l'action et l'influence de la société civile française sur les questions de RSE ont été limitées par des pratiques et des institutions héritées de la période coloniale, la clé de l'évolution de la RSE en France repose sur les rapports entre syndicats et ONG.

Le poids de l'histoire

Les limites de l'action de la société civile française envers les pratiques du "mal-développement" des firmes françaises semblent être aussi bien liées à l'histoire des relations industrielles qu'au modèle de capitalisme post-colonial français et à la place centrale accordée à l'Etat par tous les acteurs sociaux depuis des décennies.

Les liens forts entre l'Etat, les milieux politiques et les grandes entreprises multinationales françaises se manifestent au travers des réseaux de la Françafrique qui ont alimenté pendant des décennies des flux financiers permettant de corrompre les dirigeants politiques africains et de financer les grands partis politiques français. En même temps, depuis les années 1960, les entreprises multinationales françaises sont apparues comme étant les supports de l'expansion économique française, les garantes de la croissance et finalement de la prospérité du pays. Les nationalisations de 1982 les ont confortées dans ce rôle et les privatisations, à partir de 1986, n'ont conduit qu'à renforcer les liens entre une oligarchie financière et les grands corps d'Etat qui ont fait leurs études dans les mêmes "grandes écoles", afin de constituer un "capitalisme à la française" cherchant, tant à droite comme à gauche,[84] à résister à l'assaut des fonds de pension étrangers à la Bourse de Paris.

Ainsi, les salariés les plus engagés dans les luttes syndicales vivent paradoxalement leur attachement affectif à "leur" entreprise et une dénonciation globale du système économique, de la mondialisation et de ses effets. L'opinion publique en général, façonnée par des décennies d'intervention étatique, continue à penser majoritairement que toute solution repose sur l'engagement de l'Etat. C'est la raison pour laquelle les ONG françaises se tournent de manière privilégiée vers le chef de l'Etat et le gouvernement, réclament des réglementations plus contraignantes à l'égard des entreprises et ne ciblent généralement pas leurs actions sur une firme particulière, contrairement aux pays anglo-saxons. Sur le plan international, elles font plus confiance à des normes juridiques internationales qu'à une application loyale du commerce international. Le slogan bien connu dans les pays anglo-saxons: "no aid, but trade" a très peu d'impact en France.

Violaine Plagnol, responsable de la RSE au Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), exprime les difficultés pour intégrer le concept au sein de cette ancienne et puissante ONG. Les militants chrétiens ont du mal à concevoir des actions dirigées contre les entreprises en tant que telles; c'est un acteur qu'ils ont du mal à cibler.[85] Gustave Massiah, président du CRID et l'une des figures marquantes du mouvement alter-mondialiste en France, estime que la prise de conscience du rôle des entreprises au sein des ONG remonte à une vingtaine d'années seulement, avec des actions menées à l'époque par le CEDETIM, Survie et Agir Ici (aujourd'hui Oxfam-France). Puis les mouvements écologistes et même la Ligue des Droits de l'Homme ont commencé à se préoccuper du problème. La campagne contre Elf menée il y a une dizaine d'années fut la première du genre. Selon Gustave Massiah, l'Etat occupe en France une place particulière et dans la culture des ONG, celles-ci considèrent qu'il est plus facile de peser sur l'Etat que sur les entreprises. La France se caractérise également par un

[84] Pour illustrer cela, on peut remonter à 1981, après l'élection du Président de gauche, François Mitterrand. Le Parti socialiste a alors mené une campagne idéologique de légitimation des entreprises. On était alors en pleine période de (re)nationalisations des grandes entreprises. Celles-ci étaient présentées comme les "fers de lance" dans la bataille de la compétitivité mondiale: leur rôle était de soutenir la croissance de la France, de créer des emplois et par conséquent de jouer un rôle essentiel dans l'accroissement de la richesse du pays. Le statut des entreprises publiques accordait aux représentants des salariés des places dans les conseils d'administration et les syndicats y étaient choyés. Le PS affirmait alors que les entreprises n'étaient pas le lieu privilégié de la lutte des classes.

[85] Entretien avec Violaine Plagnol, CCFD.

régime présidentiel, où le rôle du Parlement est réduit. La rupture avec cette conception remonte seulement à une dizaine d'années. Jusqu'alors on estimait que c'était l'Etat français qui créait les grandes entreprises, et que c'était à lui de définir les politiques qui permettaient de les encadrer.[86]

Plus récemment, la réflexion sur le monde des entreprises s'est approfondie, les acteurs de la société civile ont intégré la diversité de celles-ci, la différence entre entreprise publique et privée, locale et internationale. Les années 1994–1995 ont vu se développer le mouvement antisystémique[87] ou alter-mondialiste. Ce mouvement a remis en cause l'entreprise et l'Etat. Il s'est construit par la convergence du mouvement syndical, paysan, écologiste, de solidarité internationale et de consommateurs. C'est dans ce front que s'est construit une nouvelle image de l'entreprise et de nouvelles formes de lutte sont apparues. Néanmoins, le boycott de Shell, fortement soutenu par les mouvements de consommateurs allemands ou les associations écologistes anglaises, qui ont réussi à faire céder Shell, fut peu relayé en France. La société civile française, et le mouvement des ONG n'ont pas encore défini une stratégie efficace et sont à la recherche de nouvelles formes de lutte contre ce qu'elles appellent aujourd'hui la "dictature des actionnaires".

Du côté des firmes, on a commencé à comprendre l'intérêt qu'il y avait à prendre au sérieux les campagnes des ONG qui risquaient d'atteindre leur réputation longtemps mise à l'abri par des pratiques telles que la Françafrique, le nationalisme économique ou l'objectif national d'indépendance énergétique. Les plus grandes se sont donc engagées dans des démarches visant à reconquérir une légitimité souvent écornée en s'appuyant sur toute une série de dispositifs qui vont du reporting social et environnemental à la notation extra-financière, en passant par des audits sociaux de leurs sous-traitants ou des démarches pro-actives telle la mise en oeuvre de la procédure SD 21000 de l'AFNOR et parfois même de nouveaux modes de pilotage visant à prendre en compte des parties prenantes externes à l'entreprise (par exemple Danone Way). Elles tendent aujourd'hui à axer leur communication sur ce qui apparaît comme étant les valeurs essentielles de la société: préservation de l'environnement et de la vie, bien-être de la population. Certaines épousent de grandes causes publiques, comme la lutte contre le sida ou contre les discriminations. Dans une logique de prévention, quelques-unes sont allées encore plus loin en nouant des partenariats avec des ONG très connues, comme le WWF, de manière à pouvoir afficher leur engagement et le faire cautionner.

Les rapports syndicats—ONG: Défis de la RSE en France

Plusieurs travaux à travers le monde ont déjà conclu à la complémentarité entre syndicats et ONG (Gallin 2000; Spooner 2004) et les voix ne manquent pas également, autant dans les syndicats que dans les ONG, pour souligner la nécessaire liaison et l'indispensable coopération entre les deux mouvements. Certains voient même dans cette alliance embryonnaire l'amorce d'une reconstruction d'un modèle de régulation susceptible de succéder au modèle fordien (Palpacuer 2006).

En France, l'alliance entre syndicats et ONG semble être la clef des développements de la RSE. Ici, les ONG et les syndicats se sont retrouvés ensemble sur des campagnes ayant des objectifs communs: lutte contre le réchauffement climatique, l'interdiction de l'amiante et la lutte contre le travail des enfants. Mais les collaborations entre les ONG et les syndicats dans le domaine de la RSE prennent des formes distinctes selon les contextes. Quelques accords bilatéraux ont été conclus ces dernières années: entre la CFDT et Amnesty International en 2004, entre la CGT et Greenpeace en 2005 concernant le désamiantage du Clemenceau et le projet de Directive européenne REACH (pour l'établissement de la liste des produits ciblés). Une action ponctuelle a eu valeur d'exemple: le travail en commun entre les syndicats de Carrefour et des ASI concernant l'indemnisation des travailleurs victimes de l'effondrement, en avril 2005, de l'usine

[86] Entretien avec Gustave Massiah, CRID.

[87] Selon l'expression d'I. Wallerstein "Le capitalisme historique", La Découverte, 1994.

Spectrum au Bangladesh, dont Carrefour était l'un des donneurs d'ordre. Encore plus significatives sont les trois formes d'actions et de concertations permanentes créées jusqu'à maintenant en France: le collectif "Ethique sur l'étiquette", la concertation entre syndicats et associations de solidarité internationale et le Forum citoyen sur la responsabilité sociale des entreprises.

i. Le Forum citoyen sur la responsabilité sociale des entreprises,[88] structure souple et informelle, créé en 2004, se veut un espace de dialogue et de concertation composé d'ONG environnementalistes, de défense des droits humains, de solidarité internationale comprenant les sections françaises des Amis de la Terre, de Greenpeace, d'Amnesty international, le Secours Catholique, le CCFD, le CRID et de confédérations syndicales (CGT, CFDT et CGC). Le mensuel *Alternatives Économiques* et des chercheurs sont également des membres actifs de cette coalition. Ce Forum a été constitué pour stimuler le débat sur la RSE en France, notamment suite à l'adoption en 2001 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (la loi NRE). Son objectif est de favoriser une expression convergente des acteurs de la société civile sur les questions de la RSE et de faire pression sur les pouvoirs publics et les entreprises pour davantage de régulation dans ce domaine. Il s'est donné également comme vocation d'interpeller les entreprises sur leurs politiques et leurs pratiques. Depuis sa création, le Forum a mené différentes actions. Il a pris position pour un élargissement du champ d'application de la loi NRE et il a soutenu activement le projet de normes des Nations Unies sur la responsabilité en matière des droits de l'Homme, des sociétés transnationales et autres entreprises.

ii. Le collectif "De l'éthique sur l'étiquette", relais français de la Clean Clothes Campaign, constitué en 1995, est un autre exemple, plus ancien, de coopération entre des organisations syndicales, des organisations de consommateurs et des ONG. Son objectif est d'agir sur les acteurs économiques, notamment le secteur de la grande distribution, pour que ceux-ci assurent que les produits commercialisés en provenance de pays du Sud, ont été fabriqués dans le respect des conventions de base de l'OIT. Son action a surtout ciblé trois filières de produits: l'habillement, la chaussure de sport et les jouets. Le collectif s'efforce d'accroître la sensibilisation des consommateurs à la qualité sociale des produits provenant des pays en développement et à augmenter la pression sur les groupes de la distribution pour qu'ils vendent des produits de "bonne qualité sociale" . Il cherche également à sensibiliser les élus locaux à une politique d'achats publics responsables et enfin, à développer des partenariats avec des acteurs du Sud (syndicats et ONG) afin de mieux connaître et évaluer, de manière indépendante, les conditions de travail dans des filières d'approvisionnement du marché français. Le collectif s'est heurté au refus de la Fédération professionnelle du commerce et de la distribution (FCD) de dialoguer avec lui et d'être transparent sur les conditions de sa démarche volontaire d'audits des fournisseurs dans les pays en développement , appelée "Initiative clause sociale". Le collectif a dû également tirer les enseignements de son échec à déterminer un "label social" qui garantirait aux consommateurs la qualité sociale des produits. Après deux ans de quasi-sommeil (2006 et 2007), il a commencé à reprendre ses activités à la fin de l'année 2007.

iii. Une autre initiative de rapprochement entre syndicats et ONG français est le travail permanent de concertation mené depuis 2003 par l'ensemble des confédérations syndicales françaises et des ASI (membres du CRID, organe de coordination de ces associations). Ce groupe de travail a été constitué après le constat que ces organisations menaient ponctuellement des actions communes sans qu'il existe une information réciproque et une véritable concertation entre elles. L'accord FIDH–Carrefour qui prévoit la surveillance des audits effectués chez les fournisseurs fut négocié sans que les syndicats en aient été informés et a constitué un contre-modèle; depuis, les ASI se sont engagées à tenir préalablement informés de leurs actions les syndicats d'une entreprise ciblée par une campagne. Le groupe ASI–syndicats a pour objet de renforcer les partenariats pour élaborer des propositions et mener des campagnes d'opinion "face aux dérives d'un ultralibéralisme mondialisé qui, par des aspects économiques et financiers, creuse

[88] Il est membre de l'organisation européenne European Coalition for Corporate Justice.

> des inégalités profondes et transforme les relations entre capital et travail ainsi que les relations Nord-Sud": préparation commune des forums sociaux mondiaux ou continentaux, partenariats avec des syndicats des pays en développement, actions de promotion des droits économiques, sociaux et culturels, etc. Pour les syndicats, la mobilisation peut se faire au niveau des salariés dans les entreprises, auprès de secteurs professionnels qui ont des expertises pointues dans leurs domaines d'intervention et enfin, auprès des différentes structures, du national au local. Les ASI peuvent, de leur côté, mobiliser leurs réseaux militants, leur expertise au Nord et celle de leurs partenaires du Sud ainsi que leur savoir-faire en matière de campagne d'opinion.

Enfin, on ne peut oublier que les mouvements syndicaux ont été largement pris au dépourvu par la crise écologique, les nouveaux enjeux et les changements de représentation qu'ils impliquent. Un début de réflexion, à l'initiative d'ATTAC, a eu lieu en mars 2007, associant des syndicats, des ASI et les principales organisations environnementalistes afin de surmonter les contradictions entre préoccupations sociales et préoccupations écologiques et à rechercher des objectifs communs et conjoints aux mouvements écologiques et aux mouvements sociaux, tant au Nord qu'au Sud.

Mais la méconnaissance et les reproches réciproques restent encore largement les plus importants obstacles à l'approfondissement des liens entre les deux mouvements. Les ONG françaises reprochent aux syndicats l'immobilisme et la rigidité de leurs appareils, leur attention exclusivement portée à l'économie formelle, voire leur corporatisme de "nantis" de pays du Nord. Elles sont, dans leur ensemble, sceptiques par rapport à la capacité des syndicats à répercuter des questions sociétales au sein de l'entreprise. Les organisations syndicales s'interrogent sur l'identité et la représentativité de certaines ONG, leur fonctionnement et leurs financements, l'hétérogénéité de leurs engagements et de leurs modes d'action, leur légitimité à intervenir dans le champ économique et social et leur reprochent souvent leur manque de démocratie, de professionnalisme et de connaissances des logiques d'entreprise. Elles s'inquiètent également des risques d'instrumentalisation et de manipulation de la part des entreprises.

La difficulté de compréhension entre les ONG et les organisations syndicales provient d'une perception différente du positionnement respectif de la RSE et du dialogue social, comme l'ont montré les échanges pendant le Forum multi parties prenantes sur la RSE initié par la Commission européenne en 2003–2004. Les syndicats considèrent que les problématiques de RSE s'intègrent dans le dialogue social avec les employeurs, tandis que les ONG font du dialogue social l'un des enjeux majeurs de la RSE. On voit bien là l'opposition entre d'un côté, une vision de la société centrée sur et autour de l'entreprise et de l'autre, une représentation de la société englobant ("encastrant") l'entreprise comme un acteur majeur, mais pas toujours déterminant. Par ailleurs, parce qu'ils représentent les salariés au sein des entreprises, les syndicats ne se considèrent pas comme des "parties prenantes", mais, contrairement aux ONG, comme des parties constituantes des entreprises. Ils ont, contrairement aux ONG, des responsabilités et des comptes à rendre aux salariés, ce qui les rend beaucoup plus prudents à déclencher des campagnes de dénonciation contre une firme particulière. A cet égard, le boycott (qui n'est d'ailleurs pas dans la tradition française des formes d'action, du fait d'un faible mouvement consumériste) est systématiquement rejeté par les syndicats qui considèrent que cette forme d'action nuit aux intérêts des travailleurs des entreprises boycottées (ce fut le cas, par exemple, concernant Danone).

Dans la pratique, les tensions existantes entre ONG et syndicats proviennent souvent du fait que les ONG ont su combler le vide laissé par l'affaiblissement du mouvement syndical, tant au plan international que national. En matière de responsabilité sociale, les signatures de codes de conduite, d'accords de partenariats entre ONG et entreprises ont été vécues par les organisations syndicales comme un substitut à leur action (Descolonges et Saincy 2006) et même parfois pire, comme une caution apportée aux politiques des directions d'entreprise lorsque les codes de conduite servent, par une démarche unilatérale, à éviter la négociation avec les

représentants des salariés (Duval 2006). Les craintes syndicales d'un empiétement des ONG sur leur terrain d'exercice sont donc bien réelles à mesure que les ONG tentent de s'imposer comme des interlocuteurs privilégiés des entreprises concernant les enjeux de responsabilité sociale et environnementale à l'échelle mondiale (Fougier, Pô 2005). Les organisations syndicales s'inquiètent surtout du risque de voir se développer, à travers le dialogue sociétal ONG–entreprises, une "soft law" qui pourrait retarder la consécration juridique des engagements, voire même une substitution progressive aux droits sociaux existants. Mais contrairement aux pays anglo-saxons, il n'existe pas en France d'initiatives multipartites associant des ONG et des syndicats en vue notamment d'aboutir à des certifications ou des labellisations de sites ou de produits.[89] Mais c'est la coopération entre les ONG liées au mouvement alter-mondialiste et les syndicats qui permettra de rompre avec le passé et de mettre en cause l'immunité quasi-totale des multinationales françaises dans les pays en développement.

Conclusion

Nous avons tout d'abord éclairé la situation présente des dynamiques entre les firmes, l'Etat et les mouvement sociaux en France par la présentation d'un bref contexte historique rappelant à grands traits les caractéristiques des relations sociales et du mouvement social depuis le 19ème siècle, le passé colonial de la France et le mouvement anti-colonialiste qu'il généra comme l'existence depuis plusieurs décennies d'un système très particulier d'entre-lac d'intérêts politiques et économiques avec les anciennes colonies africaines (appelé "Françafrique"), incluant le rôle des firmes françaises dans ce système.

Nous avons ensuite présenté les raisons de l'émergence d'une thématique de la responsabilité sociale des entreprises assez récente avec le rôle moteur joué par les ONG, comment était née une "industrie" de la RSE, associant de multiples acteurs et la position hésitante des syndicats. Puis, fut abordé le développement des initiatives des pouvoirs publics autour de la législation sur le reporting social et des instances destinées à promouvoir la stratégie nationale de développement durable. Le comportement des acteurs économiques fut également décrit, en distinguant la position de la principale organisation patronale (MEDEF) et les démarches volontaires mises en oeuvre par de grandes firmes. Pour terminer, nous avons présenté une réflexion sur les limites et les potentiels de l'influence de la société civile en France sur la RSE, en soulignant d'une part le poids de l'histoire et comment les relations syndicats/ONG paraissaient être la clé de l'avenir du cheminement de la RSE en France.

En tentant de rassembler les principales idées émises dans ce texte, on peut tout d'abord dire qu'il n'existe pas de liens évidents entre les mouvements sociaux traditionnels ou nouveaux, les initiatives liées à la RSE et la dénonciation de la Françafrique. Les nouveaux mouvements sociaux sont composés d'une nébuleuse d'organisations qui interviennent sur des champs extrêmement différents, à des niveaux différents, avec des stratégies diverses et avec leurs propres agendas (écologistes, féministes, paysans, défenseurs des droits humains, mouvements de solidarité internationale, etc.) Tous n'ont pas des préoccupations internationales et n'entretiennent pas nécessairement de relations avec les organisations plus traditionnelles (syndicats notamment).

A l'intérieur de cette mouvance, il existe des "nouveaux mouvements sociaux économiques"[90] qui ont pour terrain d'action et pour levier la sphère économique (commerce équitable, économie solidaire, finance éthique, etc.) Avec leurs propres perspectives et moyens d'action, avec des structures qui sont souvent des structures d'entreprise, ils ne sont généralement pas en contact direct avec les mouvements sociaux dont l'objet principal est la dénonciation des injustices et des inégalités dans le monde, même s'ils en partagent les vues à long terme. Les autres (par exemple, les associations de solidarité internationales du CRID) se retrouvent

[89] Comme par exemple l'Ethical Trade Initiative (ETI) en Grande-Bretagne ou le Fair Labor Association (FLA) aux Etats-Unis.

[90] Expression due à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal.

généralement aux côtés de forces alter-mondialistes, plus politiques, qui vont au-delà de la dénonciation des injustices et inégalités en mettant en cause les mécanismes du système capitaliste (ex. ATTAC). Les uns et les autres sont présents, aux côtés de certains syndicats, dans les Forums sociaux.

Le mouvement alter-mondialiste est lui-même protéiforme et ne cherche pas à délimiter ses contours. ATTAC, dont on peut considérer qu'il en est le cœur en France, est lui-même, à l'origine, un conglomérat d'associations et de mouvements divers qui s'est plus attaché à démonter et à dénoncer le rôle néfaste des organisations internationales (Fonds Monétaire International/FMI, Banque mondiale, OMC, etc.) dans la mondialisation financière que telle ou telle firme française. On peut y voir l'héritage d'une tradition marxiste systémique qui considère qu'il est plus juste, politiquement, de s'attaquer à la globalité d'un système et à ses mécanismes que de s'attaquer à l'un des ses acteurs, fût-il emblématique. A cela s'ajoute que, contrairement aux pays anglo-saxons, plus pragmatiques, les mouvements sociaux et syndicaux français ne recherchent pas le maillon faible qui est susceptible de faire céder les autres.

Les organisations qui mènent des campagnes ciblées contre une firme française précise sont généralement membres d'une organisation internationale d'origine anglo-saxonne (Amnesty, Amis de la Terre, Oxfam) ou les héritières des mouvements qui menèrent des campagnes contre l'impérialisme français et la Françafrique dans les années 1970 et 1980 (CEDETIM) et qui sont maintenant fondues dans le mouvement alter-mondialiste. Mais on ne peut plus dire aujourd'hui que la Françafrique, dont les grands médias parlent ouvertement, avec un certain cynisme, fasse l'objet de campagnes systématiques. Même le Président de la République, Nicolas Sarkozy, considère qu'il s'agit d'un système révolu, mais pourtant il perdure.

Quant aux organisations syndicales dont nous avons rappelé la fragmentation, elles sont elles-même tiraillées entre plusieurs tentations et plusieurs types de contradictions: l'alliance avec les ONG, notamment les ASI pour leurs apports dans les pays du Sud, une coopération prudente avec les mouvements écologistes, le soutien aux "nouveaux mouvements sociaux économiques", une position hostile (CFDT) ou bienveillante (CGT) à l'égard de l'alter-mondialisme, une attitude circonspecte ou méfiante à l'égard des initiatives de RSE. Mais il ne faut pas oublier que ce qui reste de syndiqués dans les grands groupes multinationaux privés n'entendent généralement pas voir leur entreprise mise en cause. Les syndicats qui les représentent ont ainsi tendance à devenir des syndicats d'entreprise. Ceci peut être suffisant à expliquer les difficultés de mise en œuvre de toute campagne d'envergure, associant ONG et syndicats à l'encontre d'une firme française multinationale.

Comme nous avons pu le voir, les initiatives en matière de RSE sont très diverses: la pression des ONG et la réactivité des firmes constituent désormais une dynamique donnant lieu à une floraison de dispositifs, d'instruments, de propositions et d'organismes spécialisés. Dans ce foisonnement, chacun a sa propre démarche et son propre agenda, ce qui rend le paysage assez confus et complexe. Dans ce jeu, le Gouvernement est bien présent en donnant un certain rythme à l'agenda en matière de RSE. Celui-ci reste essentiellement dicté par la question de la mise à jour de la loi sur le reporting social et environnemental et après la mise en veilleuse du Conseil national du développement durable, par les points de la négociation du "Grenelle de l'environnement" portant sur la RSE. La tradition colbertiste étant toujours très forte en France, ce rythme imposé par les pouvoirs publics a aussi tendance à imprimer le rythme des autres acteurs économiques et sociaux.

Bibliographie

Capron, Michel et Françoise Quairel-Lanoizelée. 2007. *La responsabilité sociale d'entreprise*. La Découverte, Paris.

———. 2004. *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. La Découverte, Paris.

Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. 1999. *Rapport d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental. Pétrole et éthique: une conciliation possible?* Rapport d'information N° 1859. Tome 1: Rapport. Tome 2: Auditions. Les Documents d'information, Assemblée Nationale, Paris.

Conseil national du développement durable (CNDD). 2003. *Première contribution du conseil national du développement durable*. Avril. www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000205/index.shtml.

Chamaret, Aurélie. 2007. *Une démarche Top-Down/ Bottom-Up pour l'évaluation en termes multicritères et multi-acteurs des projets miniers dans l'optique du développement durable*. Thèse, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines.

D'Almeida, Nicole. 2006. "La perspective narralogique en organisations." In de la Broise Patrice et Thomas Lamarche (éds.), *Responsabilité sociale: Vers une nouvelle communication des entreprises*. Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

Descolonges, Michèle. 2006. "Entre ouverture et xéno-indifférence: Le dilemme des organisations syndicales françaises" In Descolonges Michèle et Bernard Saincy B. (éds.), *Les nouveaux enjeux de la négociation internationale*. La Découverte, Paris.

Descolonges, Michèle et Bernard Saincy (éds.). 2006. *Les nouveaux enjeux de la négociation internationale*. La Découverte, Paris.

Dumont, R. et M.F. Mottin. 1981. *Le mal-développement en Amérique latine*. Seuil, Paris.

Duval, Guillaume. 2006. "L'irruption des ONG dans le champ de la négociation." Dans Descolonges Michèle et Bernard Saincy (éds.), *Les nouveaux enjeux de la négociation internationale*. La Découverte, Paris.

Fougier, E. et J.D. Pô. 2005. *Les relations ONG-entreprises: Bilan et perspectives*. Working Paper N° 6, avril, Institut de l'entreprise, IFRI, Paris.

Gallin D. 2000. *Trade Unions and NGOs—A Necessary Partnership for Social Development*. Programme on Civil Society and Social Movements, Paper No. 1. UNRISD, Genève.

Harel, Xavier. 2007. *Afrique, pillage à huis clos*. Fayard, Paris.

Inspection générale de l'environnement, Conseil général des mines, Inspection générale des affaires sociales. 2007. *Rapport de mission sur l'application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques*. www.ecologie.gouv.fr/publications/spip.php?article505.

Joly, Eva and Laurent Beccaria. 2004. *Est-ce dans ce monde là que nous voulons vivre?* Les Arènes, Paris.

Labrousse, Arnaud et François-Xavier Vershave. 2002. *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles en Afrique*. Dossier noir de la politique africaine en Afrique, N° 17, Agone, Marseille.

Landier, Henri et Daniel Labbé. 1998. *Les organisations syndicales en France. Des origines aux difficultés actuelles*. Ed. Liaisons, Paris.

Le Floch Prigent, Loïk. 2001. *Affaire Elf, affaire d'Etat*. Le Cherche Midi, Paris.

Matten, Dirk et Jeremy Moon. 2005. "A conceptual framework for understanding CSR". In A. Habisch, J. Jonker, M. Wegner et R. Schmidpeter (éds.), *Corporate Social Responsibility Across Europe*. Springer, Berlin.

Mouriaux, René. 2005. *Le syndicalisme en France*. PUF, Paris.

Mouvement des entreprises de France (MEDEF). 2007. *Le reporting extra financier au service de la performance globale de l'entreprise? Regards croisés d'acteurs*. Synthèse du colloque du 4 avril 2007, Paris.

Najim, Annie, Elisabeth Hoffman et Kamala Marius-Gnanou. 2003. *Les entreprises face aux enjeux du développement durable*. Karthala, Paris.

Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE). 2005. *Partenariats stratégiques ONG/entreprises*. ORSE, Paris.

———. 2004. *Reporting social international: La pratique des entreprises françaises*. Etude ORSE N° 7. ORSE, Paris. Octobre.

Palpacuer, Florence. 2006. "Globalization and corporate governance: Issues for management researchers". *Society and Business Review*, Vol. 1, N° 1, pp 45–61.

Ryfman Philippe. 2007. "Vers un nouveau "logiciel" social ONG/syndicats." *Le Monde*, 15 mai.

Salmon, Christian. 2007. *Storytelling. La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*. La Découverte, Paris.

Spooner, Dave. 2004. "Trade unions and NGOs: The need for cooperation." *Development in Practice*, Vol. 14. Issue 1 et 2, février, pp. 19–33.

Verschave, François-Xavier. 1998. *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*. Stock, Paris.

Documents du programme de l'UNRISD
Marchés, Entreprises et Réglementation

PP MBR 6 **De la Françafrique à la responsabilité sociale des entreprises: Les dynamiques entre les firmes, l'Etat et les mouvements sociaux en France**
Michel Capron, octobre 2009

PP MBR 5 **Trade, Regionalism and the Politics of Policy Making in Nicaragua**
Gloria Carrión, June 2009

PP MBR 4 **Assessing the Impact of Public-Private Partnerships in the Global South: The Case of the Kasur Tanneries Pollution Control Project**
Peter Lund-Thomsen, October 2007

PP MBR 3 **Social Policies and Water Sector Reform**
Naren Prasad, September 2007

PP MBR 2 **Corporate Partnerships and Community Development in the Nigerian Oil Industry: Strengths and Limitations**
Uwafiokun Idemudia, March 2007

PP MBR 1 **Beyond Pragmatism: Appraising UN–Business Partnerships**
Peter Utting and Ann Zammit, October 2006

Printed at the United Nations, Geneva
GE.09-02596-October 2009-800

UNRISD/PPMBR6/09/2